



**HAL**  
open science

# Une famille de chevaliers nobles en Grésivaudan au 14e siècle : la famille de Theys

Pierre Nawrocki

► **To cite this version:**

Pierre Nawrocki. Une famille de chevaliers nobles en Grésivaudan au 14e siècle : la famille de Theys. Histoire. 2022. dumas-04102754

**HAL Id: dumas-04102754**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04102754>**

Submitted on 22 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Pierre NAWROCKI

Une famille de chevaliers nobles en Grésivaudan au XIV<sup>e</sup> siècle :  
La famille de Theys

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire

Parcours : Histoire, cultures politiques et échanges internationaux

*Sous la direction de Mme Anne LEMONDE*

**Année universitaire 2021-2022**





Pierre NAWROCKI

Une famille de chevaliers nobles en Grésivaudan au XIV<sup>e</sup> siècle :  
La famille de Theys

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire

Parcours : Histoire, cultures politiques et échanges internationaux

*Sous la direction de Mme Anne LEMONDE*

**Année universitaire 2021-2022**

## Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné NAWROCKI PIERRE CHRISTIAN déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à : Grenoble

Le : 21/08/2022

Signature : Nawrocki Pierre

« Rien ne vaut la recherche  
lorsqu'on veut trouver  
quelque chose. »

- J.R.R Tolkien

## **Remerciements**

Je tiens à présenter ma reconnaissance envers ma directrice de mémoire, madame Anne Lemonde. Je la remercie de m'avoir encadré, guidé et soutenu tout au long de l'année pour réaliser ce travail. Ses travaux ont été d'une grande inspiration et m'ont permis de mieux cerner l'importance de la recherche historique.

Je remercie les Archives Départementales de l'Isère de m'avoir permis d'accéder aux documents nécessaires pour la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de cette année.

# Sommaire

<b>PARTIE 1 - LA FAMILLE DE THEYS : UNE FAMILLE QUI SE DETACHE DE SES ORIGINES DANS LE BUT DE DEVENIR UNE GRANDE FAMILLE RECONNUE.....</b>	<b>14</b>
CHAPITRE 1 – L’ORIGINE DE LA FAMILLE : LA FAMILLE DE BELLECOMBE .....	15
Les Bellecombe, une famille de chevaliers nobles.....	15
Le Châtel de Theys, une opportunité pour les Bellecombe .....	17
Une famille qui commence à prendre de l’ampleur.....	19
CHAPITRE 2 – DES BELLECOMBE AUX THEYS.....	22
Theys, le nouveau foyer .....	22
La généalogie des Theys .....	24
Les héritages des Bellecombe et des Theys.....	27
CHAPITRE 3 – FOCALISATION SUR LA FAMILLE DE THEYS .....	30
Les prénoms, entre tradition et nouveauté.....	30
Les titres mentionnés dans les actes : une famille de l’aristocratie chevaleresque .....	32
<b>PARTIE 2 - L’ANCRAGE FAMILIAL : UNE IMPLANTATION DURABLE ET LA CONSTITUTION D’UN RESEAU .....</b>	<b>38</b>
CHAPITRE 4 – L’ANCRAGE SEIGNEURIAL .....	39
L’assise sur le territoire de Theys et ses alentours.....	39
Les seigneuries détenues dans le Dauphiné.....	41
CHAPITRE 5 – L’ANCRAGE LOCAL .....	45
Les mariages conclus par la famille .....	45
Relation avec les religieux .....	47
<b>PARTIE 3 - FRANÇOIS ET RAYMOND, DEUX MEMBRES QUI ONT REUSSI A ELEVER LA FAMILLE DE THEYS EN TIRANT PROFIT DE LA SITUATION POLITIQUE ENTRE LES DAUPHINS ET LES COMTES DE GENEVE....</b>	<b>52</b>
CHAPITRE 7 – FRANÇOIS DE THEYS, AU SERVICE DU DAUPHINE.....	53
François, un juge qui évolue.....	53
François de Theys, un homme de confiance pour les dauphins.....	54
CHAPITRE 8 – RAYMOND DE THEYS, DE LA CONTINUITÉ AVEC FRANÇOIS AU RAPPROCHEMENT AVEC GENEVE.....	57
Une maîtrise du droit plus importante .....	57
Raymond de Theys : de la continuité avec François de Theys... ..	59
... au rapprochement avec le Comté de Genève.....	61
La loyauté de Raymond (et de la famille de Theys) mise à l’épreuve .....	63

## Introduction

Le XIV<sup>e</sup> siècle est la confirmation de la réorganisation de la société féodale autour de la seigneurie banale qui s'intéresse de plus en plus à des carrières militaires et judiciaires. Cette réorganisation ou « révolution féodale<sup>1</sup> » qui s'est amorcée à la fin du X<sup>e</sup> siècle par la fracturation de l'empire carolingien et qui se précise au XI<sup>e</sup> siècle par la réforme grégorienne. L'aristocratie cléricale, qui était au cœur de l'organisation sociétale, est peu à peu remplacée par une aristocratie militaire chevaleresque qui fonde son assise sur son héritage familial et sur la sauvegarde de son patrimoine.

Ce renouveau sociétal ne fait pas exception pour le Dauphiné de Viennois, principauté du Saint-Empire Romain Germanique. Des familles de l'aristocratie militaire chevaleresque se démarquent déjà en Dauphiné au XIII<sup>e</sup> siècle pour former des grandes familles qui multiplient les possessions et qui s'assurent d'un positionnement clef auprès du gouvernement delphinal<sup>2</sup>. Cet intérêt pour les seigneurs dauphinois ne décroît pas durant le XIV<sup>e</sup> siècle. Le territoire du Dauphiné offre de nombreuses opportunités dont les familles de petit seigneur peuvent tirer parti pour s'élever socialement et tenter de se rapprocher des grandes familles seigneuriales qui entourent les dauphins.

Pour mieux comprendre toutes ses opportunités, il faut situer plus précisément le contexte géographique, stratégique et diplomatique du Dauphiné de Viennois.

Le Dauphiné de Viennois est une province impériale (1142-1349) qui évolue territorialement. Le Dauphiné de Viennois provient à l'origine du comté d'Albon qui est un fief issu du comté de Vienne ; c'est d'ailleurs le comte d'Albon Guigues V qui devient le premier Dauphin. Peu à peu, le territoire dauphinois s'agrandit avec la réunion des comtés du Briançonnais, du Grésivaudan, du Gapençais et d'Embrunais. En 1282, il y a la création des bailliages, qui sont des circonscriptions administratives, judiciaires et financières, de Viennois, de St Marcellin et de la Tour. Il y a également le rattachement des baronnies de Clermont en Viennois, de Sassenage, de Bressieux et de Montmaur. Ce qui, finalement, correspond approximativement aux départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Le Dauphiné est entouré par le royaume de France à l'ouest, par le duché de

---

<sup>1</sup> Florian Mazel, « Pouvoir aristocratique et Église aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Retour sur la « Révolution féodale » dans l'œuvre de Georges Duby », *Médiévales*, 54 | 2008, p.137-152.

<sup>2</sup> Voir les travaux d'Anne Lemonde qui nous présente en détails la famille des Allemand du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle dans : *Archives familiales et noblesse provinciale. Hommage à Yves Soulingeas*, René Favier (dir.), Grenoble, 2006, p.127-148

Bourgogne au nord, par le comté de Provence au sud et par le comté de Savoie à l'est. En 1349, le Dauphiné de Viennois se rattache à la couronne de France à la suite du traité du Transport.

Le comté de Savoie est un territoire principalement montagnard ainsi qu'une principauté du Saint-empire Romain Germanique du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Le comté est composé du comté de Maurienne, du Chablais, du comté d'Aoste et du marquisat de Suse. Son territoire se définit également avec une situation géographique qui comprend plusieurs vallées ou bien des régions naturelles telles que la vallée de la Tarentaise, l'Avant-pays savoyard, la région de Bresse et de Bugey. En son centre, se situe la combe de Savoie, qui est une vallée creusée par l'érosion. Elle est la continuité de la vallée du Grésivaudan. Les frontières du comté de Savoie sont en contact avec le comté de Genève, et plus au sud et sud-ouest avec le Dauphiné. Sa position sur les vallées de l'Arc et de l'Isère permet un contrôle sur les axes de passage reliant les cités du royaume de France et notamment du Dauphiné ainsi que sur les territoires italiens.

Le comté de Genève est une province impériale qui s'étend géographiquement sous la rive gauche du Rhône. Délimité au nord par la cité de Genève et le lac Léman, au sud par la cité de Seyssel et le comté de Savoie. À l'est, il y a la frontière avec le Faucigny, à l'ouest la frontière avec le Bugey savoyard et au nord avec la frontière du comté de Gex<sup>3</sup>. L'intérieur du territoire comprend les territoires de l'Albanais, de Sémine, les vallées du lac d'Annecy et de Thônes ainsi que la région de la Roche-sur-Foron<sup>4</sup>.

Maintenant, il faut se situer plus localement et voir en quoi il y a un véritable enjeu stratégique sur le contrôle de ce territoire.

La région du Grésivaudan, et plus particulièrement la vallée du Grésivaudan, se situe entre le massif de la Chartreuse à l'ouest et le massif de Belledonne à l'est, ce qui forme une vallée qui suit le cours de l'Isère. On peut délimiter la vallée au sud par la cité de Grenoble et au nord par la cité de Chambéry. C'est un cas particulier du Dauphiné puisque c'est une région disputée entre les dauphins, les comtes de Savoie et dans une moindre mesure les comtes de Genève. En effet, le Haut Grésivaudan, qui désigne l'afflux de l'Isère en amont,

---

<sup>3</sup> Carte n°3

<sup>4</sup> Réjane Brondy, Bernard Demotz et Jean-Pierre Leguay, *Histoire de Savoie : La Savoie de l'an mil à la Réforme, XIe-début XVIe*, Rennes, 1984, p.33

est frontalier au comté de Savoie. On situe cette frontière au niveau du village de Pontcharra<sup>5</sup>. C'est une zone de tension puisque le Dauphiné et le comté de Savoie sont en conflit armé. Tandis que le Bas Grésivaudan est une zone plus stable qui peut prospérer.

La vallée du Grésivaudan est un enjeu majeur pour le Dauphiné et le comté de Savoie puisqu'elle forme une continuité avec la combe de Savoie qui permet de contrôler les axes de passages entre le royaume de France, les états italiens et le Saint-Empire romain germanique. C'est un territoire qui s'est amplement fortifié par la présence d'une aristocratie locale puissante qui s'affirme face à l'autorité centrale par la construction de places-fortes. C'est avant tout une aristocratie militaire qui a pour titre « chevalier » ou « *miles* » qui a pris de plus en plus d'ampleur au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et qui représente la noblesse seigneuriale. Ces chevaliers, par la cérémonie de l'adoubement, ont une tâche militaire et religieuse. Ce sont ces chevaliers que les seigneurs vont appeler pour guerroyer, pour les emmener en croisade. Alors ces « *miles* » gagnent en influence, en richesse et se voit octroyer des terres plus ou moins importantes sur lesquels ils bâtissent des châteaux. C'est par ses terres qu'ils vont s'enraciner, asseoir leur pouvoir et perpétuer leur lignée<sup>6</sup>.

Pour ce qui est du Dauphiné, on recense moins de cinq fortifications à la fin du X<sup>e</sup> siècle à plus de cent vingt châteaux au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. D'autant plus que le conflit opposant le Dauphiné et le comté de Savoie entre le XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle accentuent ce phénomène de défense, notamment sur la frontière. On a de nombreuses mentions de châteaux et de maisons fortes, il y aurait plus de 150 maisons fortes en Dauphiné. Il nous reste aujourd'hui de nombreux vestiges, témoins de cette époque comme le Châtel de Theys, la maison forte de la Bayette (le Touvet) ou la Tour d'Arces pour ne citer qu'elles.

La maison forte est différente de ce que l'on appelle communément un château. Bien que d'apparence, il y ait des points en commun notamment sur les points défensifs tels que la motte, les murs fortifiés ou les tours, le statut de la maison forte reste moins important que celui des châteaux. Ce sont les guerres sur les zones frontalières entre le Dauphiné et le comté de Savoie qui ont amplifié ce mouvement de fortification des maisons en Grésivaudan. Ces maisons fortes sont situées dans les mandements<sup>8</sup>, dans des domaines

---

<sup>5</sup>Carte n° 1&2

<sup>6</sup> Philippe Contamine, *La Noblesse au Moyen Age*, Paris, 1976, p.19-31

<sup>7</sup> Chantal Mazard, *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, 1998, p.109

<sup>8</sup> Circonscription territoriale qui groupait dans les Alpes du Dauphiné plusieurs paroisses ayant des alpages et des forêts en commun. Définition tirée du CNTRL.

ruraux, appartenant à la noblesse locale qui s'est enrichie et qui a exercé des offices importants pour le dauphin comme les familles Allemand, Aynard ou de Theys. Ces maisons fortes faisaient également office de lieu de résidence pour le châtelain, bailli, seigneur et parfois pour les princes. C'est donc par ces lieux que s'organise la vie politique et économique du mandement, là où auparavant, c'était autour de la paroisse que cela s'organisait<sup>9</sup>.

Le Grésivaudan est une zone montagneuse traversée par une vallée, ce qui rend la défense plus facile puisque les attaques de places fortifiées en montagne sont bien plus difficiles qu'en plaine. C'est également à partir des places-fortes que s'organise la défense du mandement. La présence d'autant d'édifices de défense se justifie alors : par la noblesse locale qui devient plus puissante et s'affirme par des maisons fortes, par la longue guerre entre le Dauphiné et le comté de Savoie et pour le contrôle des axes routiers et fluviaux que constitue la vallée du Grésivaudan entre Chambéry et Grenoble. D'autant plus que l'Isère permet le voyage fluvial qui connecte Albertville en Savoie à Valence en passant par Grenoble en Dauphiné. Le transport fluvial à l'avantage qui apporte une facilité de mouvement face à un terrain de montagne qui peut s'avérer escarpé ou qui requiert des travaux d'infrastructures coûteux. Mais ce n'est pas tout, la vallée s'avère fertile et propice à l'agriculture et à l'élevage étant donné qu'elle est traversée par l'Isère. De nombreux ruisseaux s'y déversent. On peut y ajouter les mines d'argent, de cuivre, de fer et de plomb d'Allevard qui constitue un accès à des ressources stratégiques et économiques<sup>10</sup>, ainsi que de très nombreuses forêts. Le bois reste une ressource de première importance puisqu'il est utilisé dans tous les domaines et constitue une ressource de choix pour son utilité et sa valeur marchande.

Le comté de Genève a pris possession d'une partie du Grésivaudan et notamment la rive gauche de l'Isère sur le versant de Belledonne qui comprend les mandements de Theys, La Pierre et Domène. Ce territoire constitue une enclave genevoise au sein du Dauphiné. Ces mandements, qui pourtant sont en territoire dauphinois, se sont retrouvés dans la main des comtes de Genève. Pour expliquer cette appropriation, il faut remonter au XII<sup>e</sup> siècle lors du règne du comte Amédée 1<sup>er</sup> (1128-1178) et de sa deuxième femme qui était issue d'une

---

<sup>9</sup> Chantal Mazard, *Atlas du patrimoine...* p.109-129

<sup>10</sup> Claude Faure, *Un projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine (1338-1340)*, p.169, consulté le 29/04/2022 sur Persee : [https://www.persee.fr/doc/mefr\\_0223-4874\\_1907\\_num\\_27\\_1\\_6952](https://www.persee.fr/doc/mefr_0223-4874_1907_num_27_1_6952)

famille de Domène, ce qui expliquerait un premier établissement légitime sur ces terres<sup>11</sup>. Il faut rappeler que géopolitiquement parlant, les relations entre la Savoie et le Dauphiné sont hostiles depuis 1140. Le conflit entre les deux entités a duré près de deux siècles<sup>12</sup>. Au départ, ces mandements sont récupérés par Guigues VII de Viennois (1225-1269). Il les a échangés avec les terres de Savel en Matheysine à la famille Aynard. Puis en 1282, le dauphin de Viennois concède les mandements de Theys, La Pierre et Domène à Amédée II de Genève (1280-1308) par suite d'une alliance militaire afin de batailler contre le comté de Savoie<sup>13</sup>.

Quels avantages le comté de Genève peut-il tirer profit de son enclave au sein du Grésivaudan dauphinois ? Bien que le contrôle du Grésivaudan concerne principalement la Savoie et le Dauphiné, la présence de Genève a son importance. Comme mentionné plus haut, en cédant les mandements de Theys, La Pierre et Domène, le dauphin de Viennois s'assure d'un rapprochement diplomatique avec le comte de Genève. Celui-ci est également menacé par les Savoyards puisqu'ils ont des vues sur le comté de Genève qui est enfermé par la Savoie. Ce rapprochement peut servir à contrebalancer la menace savoyarde en multipliant les fronts et l'effort commun.

Voilà, en ayant replacé le contexte géographique et stratégique que pose la vallée du Grésivaudan entre les différentes entités politiques permet de nous demander comment la famille de Theys, des chevaliers nobles, profite de la double assise qu'offre la situation particulière de l'enclave genevoise entre le Dauphiné et le Comté de Genève. Il est intéressant de voir comment la famille de Theys utilise sa position dans la vallée du Grésivaudan pour s'élever auprès des grandes familles dauphinoises, et comment elle s'insère dans un temps de modernité qui marque le XIV<sup>e</sup> siècle.

Pour répondre à ces questionnements, on s'est appuyé sur les fonds d'archives départementales de l'Isère. Plus particulièrement sur les archives provenant de la Chambre des Comptes : la série B recueils des actes, des registres d'arrêts, de délibérations et d'enregistrement, ainsi que des documents sur le contrôle des officiers delphinaux. Nous nous sommes également servi du Regeste Dauphinois du chanoine Ulysse Chevalier qui

---

<sup>11</sup> Pierre Duparc, *Le comté de Genève IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1955, p.132

<sup>12</sup> Alain Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey : les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, 2005, p.39

<sup>13</sup> <https://chateldetheys.com/une-histoire-plus-que-millenaire/>, consulté le 25/03/2022 (conception par TERENCE Le Deschault de Monredon)

regroupe tous les textes historiques, liés à l'histoire du Dauphiné jusqu'en 1349. Aussi, l'utilisation d'ouvrages anciens comme l'*Histoire de Dauphiné et des Princes qui ont porté le nom de Dauphins* par le marquis de Valbonnais, l'*Histoire générale du Dauphiné* (vol.1 et 2) par Nicolas Chorier. Pour se concentrer sur la localité de Theys, de ceux qui y ont vécu, nous avons consulté l'ouvrage d'Henri Pouchot : *Theys : son histoire*. Plus récemment, l'ouvrage d'Annick Clavier : *Perceval en montagne*, nous a servis pour trouver davantage de source liée à la famille de Theys et pour mieux appréhender le rôle de la maison forte de Theys. Ainsi, on a pu tracer une liste de sources sur lesquelles s'appuyer pour réaliser cette recherche<sup>14</sup>.

Le but de cette recherche est de faire la lumière sur l'ascension d'une petite famille seigneuriale qui a su se réinventer et évoluer avec son temps. Qui a su profiter de la double influence politique qui s'anime tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle dans la vallée du Grésivaudan. Ce qui sert également à élargir le spectre de la recherche sur les familles nobles dauphinoises qui semblent à première vue de moindre intérêt, mais qui ont toute leur importance pour mieux comprendre comment ces familles, qui sont dans l'ombre des plus renommées, réussissent tout de même à se démarquer et à s'implanter dans la société médiévale. Cela nous permet de mieux comprendre la situation de l'enclave genevoise et des seigneurs de la maison forte et du château d'Herculais, aujourd'hui disparu, de Theys.

Pour ce faire, nous verrons dans un premier temps d'où provient la famille de Theys, son origine, l'héritage qu'elle reçoit et plus largement la généalogie de la famille tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. Ensuite, on se concentre sur l'ancrage familial, comment la famille de Theys s'est implantée durablement sur la vallée du Grésivaudan et comment elle s'est constitué un réseau de confiance. Enfin, il faut se concentrer particulièrement sur deux membres de la famille, François et Raymond de Theys, qui ont réussi à porter le nom de Theys, qui ont su tirer profit de la situation entre le Dauphiné et le Comté de Genève pour se rapprocher des grandes familles de chevaliers nobles dauphinoises.

---

<sup>14</sup> Sources, p.68



## **Partie 1**

-

**La famille de Theys : une famille qui se détache de ses  
origines dans le but de devenir une grande famille  
reconnue**

## Chapitre 1 – L’origine de la famille : la famille de Bellecombe

Avant de regarder plus en détail la famille de Theys, il faut se pencher sur son origine. Les chevaliers de Theys proviennent d’une famille de chevaliers nobles originaire de Bellecombe qui se situe au-dessus de Chapareillan. La famille de Bellecombe possède le château de Bellecombe. Ce qui en fait alors une famille seigneuriale relativement puissante et intéressante pour le Dauphiné, le comté de Genève et le comté de Savoie puisqu’il est situé à 700 mètres d’altitude et permet d’avoir un point de vue sur la vallée du Grésivaudan et la Combe de Savoie simultanément. Ce qui rend cet endroit stratégique d’un point de vue défensive et permet de garder le contrôle sur la région. Même si la situation du château de Bellecombe semble montrer une certaine puissance de la famille, elle reste néanmoins en second plan, replié sur elle-même au niveau de la frontière entre le Dauphiné et le comté de Savoie. Mais alors comment les Bellecombe se sont-ils affranchis de cette barrière pour enfin aspirer à quelque chose de plus grand ? Qu’est-ce qui a fait qu’elle a pu se rapprocher des princes et se tirer profit de la situation politique pour commencer à se hisser auprès des grandes familles du Dauphiné ?

### *Les Bellecombe, une famille de chevaliers nobles*

Selon l’ouvrage d’Henri Pouchot, *Theys : son histoire*, il semblerait que ce soit un certain Jean de Bellecombe qui soit le premier seigneur connu du château de Bellecombe aux alentours de 1130. Ce qui fait que la famille de Theys, qui se fait connaître au XIV<sup>e</sup> siècle, est le fruit de l’évolution familiale et seigneuriale des Bellecombe. Il est fort probable que cette famille, qui a pris le nom de leur lieu de résidence pour mieux y asseoir leur autorité, mais aussi pour légitimer leur possession, soit une famille de la petite aristocratie de chevaliers nobles. C’est avant tout une aristocratie militaire qui a pour titre « chevalier » ou « *miles* » qui a pris de plus en plus d’ampleur au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et qui représente la noblesse seigneuriale. Ces chevaliers, par la cérémonie de l’adoubement, ont une tâche militaire et religieuse. Ce sont ces chevaliers que les seigneurs vont appeler pour guerroyer, pour les emmener en croisade. Alors ces « *miles* » gagnent en influence, en richesse et se voient octroyer des terres plus ou moins importantes sur lesquels ils bâtissent

des châteaux. C'est par ses terres qu'ils vont s'enraciner, asseoir leur pouvoir et perpétrer leur lignée<sup>15</sup>.

La reconstitution de la lignée des Bellecombe reste incomplète, mais nous permet tout de même d'arriver jusqu'à l'émergence de la famille de Theys<sup>16</sup>. Pour ce faire, nous continuons de nous appuyer sur l'ouvrage d'Henri Pouchot<sup>17</sup>. Le premier seigneur connu, Jean, est le père du seigneur Pierre de Bellecombe qui vivait vers 1190 environ. L'héritier de Pierre est Jean, deuxième du nom, de Bellecombe en 1220 environ. Puis, c'est au tour de Pierre, deuxième du nom, vers l'an 1230 et enfin Pierre, troisième du nom, qui vivait en 1250. Nous n'avons que les descendants principaux qui héritent du château de Bellecombe et de ses avantages.

Nous n'avons pas plus de détails sur le reste de leur généalogie, mais l'on peut remarquer la prédominance des prénoms de Jean et Pierre. Ce sont des prénoms à connotation religieuse puisqu'il s'agit de deux apôtres de Jésus. Ils ont des liens avec l'Église. C'est le cas par exemple avec Berlion de Bellecombe, dont on suppose qu'il fait partie de la famille puisque son héritage est légué à « François de Theys, fils de noble Girard de Bellecombe<sup>18</sup> ». Il est abbé de Tamié de 1242 à 1245<sup>19</sup>. L'abbaye de Tamié fait partie de l'ordre cistercien et est donc protégée par les souverains pontifes de toute violence contre les moines sous peine d'excommunication<sup>20</sup>. Le nom de Bellecombe, qui s'associe alors avec l'abbaye, peut leur permettre d'agrandir leur renommée comme étant une famille pieuse et proche du siège de Rome. Il est possible que ce lien puisse les protéger d'une attaque savoyarde puisque l'abbaye se situe en territoire savoyard et qu'elle est sous la protection papale.

Malgré les maigres informations au sujet des Bellecombe, nous avons plus de détails pour les enfants de Pierre, troisième du nom, de Bellecombe. C'est à partir de ses héritiers que la famille de Theys commence à voir le jour. Il a quatre enfants qui sont : Guillaume, François, Jean et Girard. Nous allons d'abord nous concentrer sur Girard de

---

<sup>15</sup> Philippe Contamine, *La Noblesse au Moyen Age*, Paris, 1976, p.19-31

<sup>16</sup> Annexe n°2

<sup>17</sup> Henri Pouchot, *Theys : son histoire*, Grenoble, 1954, consulté sur Google Books le 20/06/22. L'unique accès que j'ai pu avoir sur G-Books ne permet pas de voir les numéros de page. C'est pourquoi je précise les sous-chapitres d'où viennent les différentes informations. Le sommaire de l'ouvrage est accessible via G-Books.

<sup>18</sup> B 2958

<sup>19</sup> <https://www.abbaye-tamie.com/histoire/histoire-de-tamie/tamie-1132-1861/les-abbes-de-tamie> , consulté le 20/06/22

<sup>20</sup> Eugène Burnier, *Histoire de l'Abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, 1865, p.45

Bellecombe qui est le fondateur de la nouvelle famille qui émerge à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : la famille de Theys. Les autres seront vus dans la seconde partie : *Des Bellecombe aux Theys*. En effet, Girard de Bellecombe donne naissance à quatre enfants dont François de Theys, qui vit de 1280 à 1352. C'est grâce à un acte du 11 février 1318 que l'on peut confirmer l'origine de la famille de Theys à celle de la famille de Bellecombe puisque François est mentionné comme étant le « fils de noble Girard de Bellecombe<sup>21</sup> ». Nous avons également cette confirmation dans un acte de mariage, datant du 5 septembre 1320, qui concerne la sœur de François de Theys, Bérengère, qui est citée comme étant « fille de feu Girard de Bellecombe, chevalier, sœur de François de Theys<sup>22</sup> ».

Ainsi, la famille de Theys ne vient pas de nulle part. Elle s'est constituée à partir de l'héritage d'une famille de chevaliers nobles qui a pour assise le château de Bellecombe, convoité par les princes. Il s'agit d'une ancienne famille qui a su garder son statut de chevaliers nobles et qui, comme nous allons le voir, profite de la situation stratégique de son château ainsi que de la situation politique particulière qui s'anime entre le dauphin et le comte de Genève.

### ***Le Châtel de Theys, une opportunité pour les Bellecombe***

Ensuite, la famille Bellecombe sort peu à peu de son territoire. Sa présence seigneuriale s'étend du côté du mandement de Theys, par l'assise de la maison forte de Theys du nom de Châtel. C'est à partir de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que les Bellecombe s'y installent<sup>23</sup>. Du X<sup>e</sup> siècle à 1247, le Châtel de Theys appartient à la famille de chevaliers nobles Aynard<sup>24</sup>. La maison forte, ainsi que ses droits sur le mandement de Theys, sont cédées par Pierre Aynard au Dauphin Guigues VII (1237-1269) qui souhaite renforcer sa position défensive face au Comté de Savoie. Il y a un échange qui s'opère entre Pierre Aynard et le dauphin : Pierre Aynard reçoit la maison forte et les terres de Savel en Matheysine<sup>25</sup>. Le Châtel serait alors confié vers 1250 à Pierre de Bellecombe, le père de Girard de Bellecombe par le dauphin.

---

<sup>21</sup> B 2958

<sup>22</sup> Ulysse Chevalier et André Lacroix, *Inventaire des archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, Lyon, 1879, p.154, consulté sur Gallica le 16/11/2021

<sup>23</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>24</sup> <https://chateldetheys.com/une-histoire-plus-que-millenaire/>, consulté le 21/06/22 (conception par TERENCE Le Deschault de Monredon).

<sup>25</sup> <https://mairie-lapierre.fr/2019/02/19/chateau-vieux/>, consulté le 21/06/22

Mais pourquoi le dauphin prendrait-il la peine de récupérer la maison forte du mandement de Theys pour la concéder à la famille de Bellecombe peu de temps après ? On peut penser qu'il y a un intérêt stratégique à la chose. Les Bellecombe sont une ancienne famille qui détient le château de Bellecombe depuis un certain temps, ils ont obtenu une certaine expérience sur le maintien et la défense de leur territoire fortement convoité. Cela permet au dauphin de se rapprocher de la famille des Bellecombe en lui confiant plus de responsabilités et lui permet de s'assurer d'avoir un vassal ayant une capacité militaire défensive intéressante. Cela lui permet également de renforcer la position delphinale sur Chapareillan tout proche de la frontière savoyarde.

Par l'acquisition du Châtel de Theys, la famille Bellecombe gagne en opportunité pour se faire connaître, pour accroître sa renommée. En effet, lorsque Girard de Bellecombe reçoit en héritage la possession du Châtel, il y fait construire le bâtiment nord que l'on remonte dans les environs de 1280 selon les analyses dendrochronologiques<sup>26</sup>. Par la construction de ce bâtiment, Girard de Bellecombe installe sa nouvelle position sur le mandement de Theys. Ainsi, il montre sa position seigneuriale sur le mandement de Theys que lui a conféré le dauphin Guigues VII.

Au même moment que la construction du bâtiment nord, Girard commande une grande peinture murale qui doit recouvrir les quatre murs intérieurs. La peinture reprend l'histoire de *Perceval* écrite par Chrétien de Troyes vers 1180. Cette double entreprise, la construction et la peinture, montre que Girard de Bellecombe ne lésine pas sur l'argent à dépenser. Il faut trouver l'artiste qui a lu et retenu les histoires de Chrétien de Troyes et qui soit prêt à peindre l'entièreté des murs intérieurs. D'ailleurs, lorsque l'on se réfère aux travaux de Térance Le Deschault de Monredon dans *Le Châtel de Theys, une exceptionnelle maison forte en Belledonne*, on voit que le peintre qui a été engagé a parfaitement retenu le roman de Chrétien de Troyes et l'a fidèlement retranscrit.

La reprise de l'histoire de *Perceval* n'est pas anodine. Girard a choisi de faire représenter l'apprentissage de Perceval, de sa découverte des chevaliers, de son évolution en tant que tel, et de montrer les valeurs chevaleresques. Ce sont des extraits qui illustrent l'ascension sociale de Perceval. Mais on peut l'interpréter comme la façon de montrer

---

<sup>26</sup> Térance Le Deschault De Monredon, *Le Châtel de Theys : Une exceptionnelle maison forte en Belledonne*, p.181, consulté le 23/06/22 en version PDF sur : [https://www.academia.edu/41497916/Le\\_Ch%C3%A2tel\\_de\\_Theys\\_Une\\_exceptionnelle\\_maison\\_forte\\_en\\_Belledonne](https://www.academia.edu/41497916/Le_Ch%C3%A2tel_de_Theys_Une_exceptionnelle_maison_forte_en_Belledonne)

l'ascension sociale de la famille de Bellecombe qui évolue grâce à l'occupation du Châtel de Theys<sup>27</sup>. Alors, il va être intéressant de voir cette évolution, tout du long du XIV<sup>e</sup> siècle de la famille de Bellecombe qui laisse place à la famille de Theys et de voir si elle correspond à la représentation de l'ascension sociale de Perceval.

Ainsi, le Châtel de Theys se place comme étant une représentation de la famille de Bellecombe dans les environs de 1280. Le rapprochement avec le Dauphiné se ressent, le fait que Guigues VII concède le Châtel aux Bellecombe, leurs donnent de nouvelles opportunités pour s'élever socialement et politiquement. Ils ont dorénavant le Châtel en possession, ainsi que la mistralie sur le mandement de Theys qui sont héréditaires. Ce qui confère une nouvelle assise seigneuriale qui contribue à l'amélioration de la renommée de la famille. C'est Girard de Bellecombe qui prend les choses en main en construisant un bâtiment et en faisant appel à un peintre qui peint l'entièreté de la maison-forte. La concession du Châtel montre que la famille s'élève socialement auprès du Dauphiné qui lui donne sa confiance pour gérer un territoire qui se situe dans la vallée du Grésivaudan et près de la frontière avec le comté de Savoie.

### ***Une famille qui commence à prendre de l'ampleur***

La situation politique sur les mandements de Theys, La Pierre et Domène change en 1283. En effet, ces mandements passent du Dauphiné au comté de Genève suite à une alliance militaire conclut entre le comte de Genève Amédée II et Humbert 1<sup>er</sup> de Viennois<sup>28</sup>. Cette alliance vise à combattre un même ennemi qui est le comté de Savoie. Dans la mesure où le Dauphiné et le comté de Savoie sont en guerre depuis 1140 et que le comté de Genève se retrouve encerclé par la présence savoyarde, cette alliance permet aux deux entités politiques de lutter contre un ennemi en commun<sup>29</sup>. Pourquoi le comte de Genève s'installe-t-il sur ces mandements spécifiquement ? Et bien, l'on peut remonter au XII<sup>e</sup> siècle lors du règne du comte Amédée 1<sup>er</sup> (1128-1178) qui, lors de son second mariage, s'unit avec une femme issue d'une famille de Domène. Ce qui impliquerait un premier établissement

---

<sup>27</sup> Annick Clavier, *Perceval en montagne. Le châtel de Theys*, Grenoble, 2014, compte rendu par Denis Hayot, consulté le 03/05/2022 sur Persee

<sup>28</sup> <https://chateldetheys.com/une-histoire-plus-que-millenaire/>, consulté le 25/03/2022 (conception par TERENCE Le Deschault de Monredon)

<sup>29</sup> Alain Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey : les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, 2005, p.39

légitime pour le comte de Genève qui facilite le transfert d'autorité des mandements de Theys, La Pierre et Domène<sup>30</sup>.

Ce changement de propriétaire impacte-t-il la famille de Bellecombe installée récemment au Châtel de Theys ? À première vue, cette situation ne semble pas changer grand-chose pour les Bellecombe résidant à Theys. En effet, Girard de Bellecombe, qui a entrepris l'agrandissement de la maison-forte, reste en place. Il n'est pas évincé ou remplacé au profit d'un vassal loyal au comté de Genève. Ce qui peut être vu comme une volonté du comte de vouloir s'implanter en douceur, pour se garantir l'appui des familles nobles locales et ainsi éviter toute insurrection de la part des habitants.

Cependant, la situation des Bellecombe n'est pas figée par l'acquisition des mandements de Theys, La Pierre et Domène par le comte de Genève. En effet, selon l'ouvrage d'Henri Pouchot, les frères de Girard de Bellecombe, qui sont Guillaume et François, sont investis en 1308 par le comte Guillaume III de Genève (1308-1320) de la mistralie des châteaux et mandement de Theys et La Pierre<sup>31</sup>. Ce qui montre la reconnaissance de Genève envers la famille de chevaliers nobles installée au Châtel.

En somme, les Bellecombe sont une petite famille d'aristocrate chevaliers nobles qui exprime l'ambition de devenir bien plus que ce qu'elle n'est. C'est-à-dire s'affranchir d'un rôle secondaire retranché dans une unique fortification. C'est ce que montre l'acquisition du Châtel de Theys. Ils ont ainsi bénéficié d'un rapprochement avec le dauphin Guigues VII qui leur a accordé des possessions supplémentaires. D'ailleurs, la situation géographique de Theys est plus opportune. Le mandement de Theys étant plus éloigné de la frontière savoyarde que ne l'est Bellecombe facilite un développement économique et social puisque la zone est moins sensible à des raids qu'à la frontière. On le voit bien avec Girard qui ne perd pas un instant, lorsqu'il reçoit le Châtel en héritage, pour construire un nouveau bâtiment dans lequel il commande une peinture murale intégrale qui illustre cette ambition d'ascension sociale. Il montre ainsi qu'il a des moyens financiers importants pour faire réaliser de tels travaux, il assure également sa nouvelle position seigneuriale sur Theys. Lorsque Genève prend dans sa main les mandements de Theys, La Pierre et Domène qui constituent une enclave au sein du Dauphiné, les Bellecombe ne rejettent pas la nouvelle

---

<sup>30</sup> Pierre Duparc, *Le comté de Genève IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1955, p.132

<sup>31</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

autorité. Le comte de Genève Guillaume III octroie un office aux frères de Girard, ils deviennent mistral de Theys et La Pierre. C'est ainsi que les Bellecombe posent les premières briques de l'ascension sociale et politique de la famille de Theys.

## Chapitre 2 – Des Bellecombe aux Theys

Depuis que les Bellecombe sont installés à Theys, on constate qu'une grande partie de la famille délaisse le hameau de Bellecombe au profit du village de Theys. Ce qui conduit alors à la construction d'une nouvelle famille fondée sur l'héritage des Bellecombe. Ce qui est transmis par cet héritage est le statut de chevalier noble qui reste inhérent aux descendants. La famille, bien qu'elle évolue, garde son statut social lié à l'aristocratie militaire. Ce sont également les possessions de place-forte et les seigneuries qui se transmettent et qui s'accroissent aussi avec le temps. Ce qui suit la logique posée par la représentation picturale de la vie de Perceval, à savoir une ascension sociale et politique en Grésivaudan.

### *Theys, le nouveau foyer*

Petit à petit, la famille de Bellecombe délaisse son hameau au profit d'un nouveau foyer : le village de Theys. La position du village dans la vallée du Grésivaudan et sa proximité avec Grenoble offrent de nouvelles opportunités pour une famille de chevaliers nobles qui tend à vouloir s'élever socialement pour se hisser auprès des grandes familles dauphinoises et savoyardes comme les Allemand ou les Aynard. Ce nouvel attrait pour Theys s'explique aussi par le fait que c'est le dauphin Guigues VII qui ait concédé des terres sur le mandement. C'est alors un moyen de remercier le dauphin que de venir s'installer au Châtel de Theys, mais aussi de montrer qu'ils sont prêts à servir le Dauphiné. C'est un lien vassalique féodal qui se met en place entre la famille de Bellecombe et les dauphins de Viennois. Mais ce lien est particulier puisque que le comté de Genève vient constituer une enclave au sein du Dauphiné avec les mandements de Theys, La Pierre et Domène en 1283. Territoire dans lequel la famille de Bellecombe vient tout juste de s'installer. Il y a donc une double opportunité pour gagner en prestige et s'élever socialement grâce aux services que peut rendre la famille aux comtes de Genève qui sont dorénavant les seigneurs liges de Theys.

Comme nous l'avons vu précédemment, Girard de Bellecombe s'installe durablement à Theys. Mais ce n'est pas le seul. Parmi ses trois frères, il y a François, Guillaume et Jean. Les deux premiers reçoivent en 1308 la mistralie du mandement de Theys et La Pierre<sup>32</sup>. C'est le comte de Genève Guillaume III qui leur donne cet office. La mistralie

---

<sup>32</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

est un office spécifique à la région de Savoie et du Dauphiné. Le mistral se charge de la collecte des impôts, il travaille avec le châtelain et vérifie que ce dernier ne détourne pas des fonds au détriment du seigneur lige. Cet office est également héréditaire<sup>33</sup>. On constate alors la présence de la famille de Bellecombe à Theys ainsi que son implication et son attachement au sein de l'enclave genevoise.

À la suite de quoi, cette implication et cet attachement se transforment à un tel point que les héritiers de Girard laissent de côté le nom de Bellecombe pour prendre celui de Theys. Ce changement de nom peut s'expliquer par le fait que les liens sociaux des enfants se voient attacher à l'endroit où ils vivent ou alors est-ce une manière de signifier leur appartenance et leur loyauté envers le comte de Genève qui leur donne toute confiance en les laissant garder les possessions concédées par le dauphin ? À moins que ce ne soit une manière de se démarquer de leur héritage afin de constituer une image familiale plus moderne, mais aussi pour marquer les esprits comme étant une famille émergente qui a le soutien des princes. Quoiqu'il en soit, on remarque dans les actes provenant de la Chambre des Comptes du Dauphiné un changement de nom soudain lorsqu'il s'agit de la génération qui suit celle de Girard de Bellecombe. On a la mention de « noble François de Theys, fils de noble Girard de Bellecombe » dans un acte datant du 11 février 1318<sup>34</sup>. Ce qui est également le cas pour les enfants de Jean de Bellecombe, le frère de Girard. Dans un acte datant du 27 novembre 1334 : « Appelé et demandé, Pierre et Jean de Theys, frères et fils de feu Jean de Bellecombe ». Le nom de Bellecombe n'est plus utilisé après la génération de Girard et ses frères au profit du nom de Theys.

Cependant, une exception attire l'attention. Dans un acte du 11 août 1378, l'un des enfants de Girard de Bellecombe et frère de François de Theys vu au-dessus, Mermet, est mentionné avec le nom de Bellecombe : « Noble seigneur Raymond, fils de feu Mermet de Bellecombe, François et Mermet, les fils de Jean, fils dudit Mermet [de Bellecombe] et frère du seigneur Raymond dessus-dit<sup>35</sup> » alors que ses enfants et petits enfants présents dans cet acte de reconnaissance envers le comte de Genève portent le nom de Theys : « Les dits seigneurs Raymond et Mermet de Theys »<sup>36</sup>. Dans la mesure où il s'agit de la seule source en ma possession avec la présence de « Mermet de Bellecombe », il est difficile de savoir si

---

<sup>33</sup> Définition reprise de : <https://www.atelierdesdauphins.com/histo/glossair.htm>, consulté le 17/05/2022

<sup>34</sup> B 2958

<sup>35</sup> 2 E 16 pièce n°14 f°8

<sup>36</sup> Idem, f°6

le père de Raymond de Theys a gardé son nom hérité des Bellecombe ou bien s'il s'agit d'un rappel de cet héritage lors de la reconnaissance faite au comte Pierre de Genève (1370-1392) pour appuyer sur l'ancienneté de la famille mais aussi pour rappeler au comte et à la famille de Theys qu'ils descendent des Bellecombe qui ont déjà servi le Comté de Genève du temps de Guillaume III.

Tout ceci pour dire que le village de Theys représente un nouveau foyer pour la famille de Bellecombe qui finit par adopter son nom. Dans la lignée de Girard, ce changement d'identité permet aux descendants de prétendre à quelque chose de plus grand, d'affirmer leur pouvoir sur le mandement de Theys. Ce qui permet de montrer aux princes et aux autres familles qu'une reconnaissance administrative et locale s'opère et montre ainsi l'ascension sociale d'une petite famille de chevaliers nobles qui à l'origine est recluse dans le hameau de Bellecombe sur un contrefort de Chartreuse à la frontière savoyarde et qui profite d'une nouvelle situation qu'est le village de Theys. Proche de Grenoble, sur le contrefort de Belledonne, plus éloigné de la frontière et situé avantagement sur la vallée du Grésivaudan. Alors, on peut avancer que la situation géographique que peut bénéficier une famille de l'aristocratie chevaleresque du moyen-âge joue un rôle non-négligeable quant à son développement, à la portée de son ambition et à l'intérêt que peut leur porter les princes.

### ***La généalogie des Theys***

Pour constituer la généalogie de la famille de Theys au XIV<sup>e</sup> siècle, il a fallu s'appuyer sur les documents issus de La Chambre des Comptes du Dauphiné, des ouvrages anciens et de l'ouvrage d'Henri Pouchot *Theys : son histoire* dans lequel il présente une généalogie des membres de la famille de Theys<sup>37</sup>. Mais les sources n'étant pas citées, il est difficile de s'y fier totalement. C'est pourquoi, j'ai recoupé les informations trouvées dans les sources avec ce qui est dit dans l'ouvrage de H. Pouchot pour tracer une généalogie qui suit le XIV<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, il reste encore des parts d'ombres par le manque de source.

Comme vu précédemment, l'origine de la famille de Theys remonte à Pierre, troisième du nom, de Bellecombe qui reçoit, vers 1250, le Châtel de Theys. Ses enfants, et notamment Girard de Bellecombe, contribuent à l'émergence d'une nouvelle famille : les Theys. Avant de s'attarder sur ses enfants, nous devons présenter ses frères. Nous avons déjà

---

<sup>37</sup> Annexe n°2

présenté Guillaume et François qui reçoivent la mistralie des mandements de Theys et La Pierre en 1308. Guillaume n'a pas d'enfant. Tandis que François a une fille appelée Ambroise qui récupère les droits sur les terres de Bellecombe<sup>38</sup>. Cette fille ne semble pas avoir d'enfant. Le troisième frère de Girard est Jean de Bellecombe qui a vécu en 1300, il a deux enfants qui sont Pierre et Jean<sup>39</sup>. Nous n'avons malheureusement aucune mention de leurs enfants. Nous n'avons pas les dates à lesquelles ils ont vécu, mais on sait qu'ils sont en vie en l'an 1334 comme l'atteste un acte provenant de la Chambre des Comptes : « L'an de la nativité de notre Seigneur, mille trois cent trente-quatre, le vingt-sept du mois de novembre [...] Pierre et Jean de Theys, frères et fils de feu Jean de Bellecombe<sup>40</sup> ».

Maintenant, que nous avons vu les frères de Girard et leur descendance, nous allons nous concentrer sur les enfants de Girard. C'est à partir de cette génération que la famille de Theys voit véritablement le jour. Girard de Bellecombe a quatre enfants dont une fille. François de Theys est le plus notable de tous puisqu'il contribue grandement à l'ascension sociale de la famille de Theys comme nous pourrons le voir plus tard. On ne peut savoir avec exactitude son année de naissance même si Henri Pouchot la situe autour de 1280<sup>41</sup>. Toutefois, on peut situer sa mort en 1353 grâce à un acte qui stipule que son neveu hérite de ses seigneuries : « Notre seigneur le dauphin au seigneur Raymond de Theys, héritier de feu seigneur François de Theys, chevalier [...] l'an mille trois cent cinquante-trois, le vingt-huitième jour de décembre »<sup>42</sup>. François a un unique enfant du nom de Girard, mais celui-ci ne lui survit pas<sup>43</sup>.

L'un des frères de François est Girard. Nous savons, grâce au recoupement entre *Theys, son histoire* et *Histoire générale du Dauphiné* de Nicolas Chorier, que Girard est le doyen de l'Église Notre Dame de Grenoble en 1308<sup>44</sup>. Mais nous n'avons aucune donnée sur sa fin de vie ou s'il possède une descendance.

Girard de Bellecombe a donné naissance à une fille du nom de Bérengère. Elle n'est pas indiquée par Henri Pouchot, mais on a la confirmation de son existence dans un contrat

---

<sup>38</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>39</sup> Idem

<sup>40</sup> 2 E 16 n°6

<sup>41</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys d'Herculais*

<sup>42</sup> B 2620

<sup>43</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys d'Herculais*

<sup>44</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.102

de mariage de 1320 avec Etienne d'Arvillard : « Bérengère, fille de feu Girard de Bellecombe, chevalier, sœur de François de Theys<sup>45</sup> ».

Enfin, Mermet de Theys, l'un des enfants de Girard de Bellecombe. On sait peu de chose sur lui, hormis qu'il est déjà mort en 1320 puisque dans la mention du contrat de mariage vu au-dessus il y a : « [...], sœur de François de Theys et tante de Jean, fils de feu Mermet de Theys<sup>46</sup> ». Selon *Theys, son histoire*, Mermet récupère la possession du Châtel à la mort de son père (date que l'on ne possède pas). Le Châtel s'hérite ensuite auprès des descendants de Mermet. Il aurait eu deux enfants qui sont Raymond et Jean comme on l'a vu précédemment<sup>47</sup>.

Dans la mesure où le fils de François ne lui survit pas, Mermet est le seul à avoir une descendance qui permet à la famille de perdurer. Il a deux enfants. Raymond semble être le premier car il récupère la succession de son oncle François qui n'a pas d'héritier. D'ailleurs, Raymond n'a pas d'enfant et fait un partage de sa succession entre ses neveux. Il aurait vécu de 1330 à 1394<sup>48</sup>. On peut confirmer la date de fin de vie de Raymond grâce à un document datant du 28 septembre 1395 dans lequel son héritier et neveu, François dit Rosset reçoit une partie de l'héritage de Raymond que nous verrons plus en détail plus tard : « noble François de Theys [...] héritier en partie des biens de noble Raymond de Theys<sup>49</sup> ».

Raymond de Theys à un frère : Jean dit Rosset<sup>50</sup>. Le sobriquet de Rosset désigne communément une personne ayant des cheveux roux. Nous savons qu'il a deux enfants du nom de François et de Mermet. Ils sont présents dans un acte datant du 20 novembre 1367 dans lequel le comte de Genève Amédée III (1320-1367) donne le droit de justice à Raymond et à ses deux neveux : « Seigneur Amédée, comte de Genève, seigneur de Raymond, chevalier, aimé et fidèle, a donné et concédé [...] le plein pouvoir et l'entière juridiction sur chaque homme et au-delà pour le sexe opposé aux dits seigneurs Raymond, Mermet et François de Theys, les fils de Jean de Theys<sup>51</sup> ». On a la confirmation que Jean a bien deux enfants. Mais selon l'ouvrage d'Henri Pouchot, il mentionne un troisième enfant du nom de

---

<sup>45</sup> Ulysse Chevalier et André Lacroix, *Inventaire des archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, Lyon, 1879, p.154, consulté sur Gallica le 16/11/2021

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> 2 E 16, pièce n°14, f°8

<sup>48</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys d'Herculis*

<sup>49</sup> 2 E 16 n°16 f°1

<sup>50</sup> Eugène Burnier, *Chartreuse de Saint-Hugon en Savoie*, Chambéry, 1869, p.391-392, consulté sur Gallica le 27/05/2022 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65796162/f429.vertical>

<sup>51</sup> 2 E 16 n°9 f°1

Girard. Dans la mesure où la source n'est pas citée et qu'il n'est pas présent dans l'acte présenté au-dessus, on peut remettre en question sa place dans la généalogie. Toutefois, ce Girard semble bien avoir existé puisqu'il se marie avec Ambroise de Bellecombe, la nièce de Girard de Bellecombe, et qu'il récupère ainsi la terre de Bellecombe qui s'hérite ensuite dans la descendance de Jean dit Rosset<sup>52</sup>. Mais le fait qu'il ne soit pas cité dans l'acte de 1367 peut impliquer que Girard ne vit pas à Theys, qu'il a rejoint la terre de Bellecombe que détenait sa grande tante Ambroise, ou alors qu'il est décédé et que sa mention n'a pas de grandes utilités. Il semblerait que Girard et Ambroise n'ont pas conçu d'enfant.<sup>53</sup>

Ensuite, Mermet, fils de Jean dit Rosset et neveu de Raymond de Theys vivrait de 1360 à 1420<sup>54</sup>. On sait peu de chose sur lui : il a reçu le droit de justice octroyé par le comte Amédée III de Genève en 1367 et a un fils du nom de Barrachin<sup>55</sup>.

Jean dit Rosset a donné naissance à un fils qui garde son sobriquet. Il s'agit de François dit Rosset de Theys. On ne connaît pas les dates de vie de François, mais on sait qu'il n'est plus vivant au début des années 1400 comme l'atteste un document de 1408. Dans ce document, nous avons la mention des deux enfants de François dit Rosset qui sont Jean et Giroud (ou Girard) : « Noble Jean de Theys, fils de feu noble François de Theys alias Rosset, et noble Giroud de Theys frère dudit Jean<sup>56</sup> ». Nous n'avons pas plus d'informations sur le frère de Jean, « Giroud ». Ce qui nous laisse Jean de Theys, fils de François dit Rosset. Il a deux enfants qui sont François et Raoul (ou Rodolphe) qui vivent au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

### ***Les héritages des Bellecombe et des Theys***

La famille de Theys se constitue sur l'héritage des Bellecombe qui leur revient. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est grâce à l'ascension de la famille de Bellecombe que la famille de Theys existe. C'est grâce à l'acquisition de terre sur le mandement de Theys que les Theys ont émergé jusqu'au point où ils finissent par supplanter les Bellecombe. L'élément qui confirme ce point est lorsque Ambroise, la fille de François de Bellecombe, frère de Girard de Bellecombe, se marie avec son petit-neveu Girard de Theys, présumé fils de Jean dit Rosset. Il y a donc un lien de consanguinité. Et par ce mariage

---

<sup>52</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>53</sup> Idem

<sup>54</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Thoranne*

<sup>55</sup> Idem

<sup>56</sup> B 4425 f°246r & f°246v

au sein de la même famille, l'héritage de François de Bellecombe revient à la nouvelle famille qui s'est constituée : les Theys. Cet héritage consiste en ce qu'il possédait sur la terre de Bellecombe : c'est-à-dire le château<sup>57</sup>. Ce qui au départ constitue l'identité et l'assise de la famille de Bellecombe disparaît de leur giron pour revenir à la branche familiale qui a réussi à se démarquer en s'imposant sur le mandement de Theys.

Aussi, on constate que les membres de la famille vivant à Theys ne portent plus du tout le nom de Bellecombe sauf pour l'exception de Mermet, frère de François de Theys<sup>58</sup>. Mais on a déjà avancé l'idée qu'il s'agissait d'une manière de rappeler la provenance des Theys et de montrer l'ancienneté des services rendus aux princes. Les enfants de Girard de Bellecombe ont la main mise sur Theys. François de Theys est le seigneur du château d'Herculais et Mermet le seigneur du Châtel<sup>59</sup>. Le château d'Herculais se situe au lieu-dit de la Coche sur Theys, mais celui-ci est en ruine aujourd'hui. On voit que la famille de Theys possède à la fois la maison forte et le château. Ce qui assure leur domination sur le mandement de Theys. Comme on le remarque, cette double possession n'est pas détenue par une seule personne. Elle est partagée entre François et Mermet pour éviter que cette accumulation ne leur donne trop de puissance, trop de moyen pour s'élever contre leur seigneur lige. La séparation de ces détentions opère tout du long du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle.

Ce partage n'empêche pas la famille de Theys de s'implanter durablement sur le territoire. Même si parfois certains membres de la famille n'ont pas d'enfant comme François, fils de Girard de Bellecombe, cela ne les empêche pas de garder les possessions sur Theys dans la famille. Comme l'atteste l'extrait d'un acte du 20 novembre 1367 qui s'adresse à Raymond : « Pour messire d'Hercules seigneur dudit lieu<sup>60</sup> ». Ces détentions semblent rester dans la famille, car si on se réfère à l'ouvrage d'Henri Pouchot, l'héritier de Raymond, Mermet de Theys, donne à son fils Barrachin le château d'Herculais qui le lègue à son tour à son fils Pierre<sup>61</sup>. Idem du côté de François dit Rosset qui lègue ses biens à son fils Jean qui partage ensuite entre François et Raoul, ses enfants. Héritage qui s'opère tout du long du XIV<sup>e</sup> siècle et qui perdure au XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>57</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>58</sup> 2 E 16, n° 14

<sup>59</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>60</sup> 2 E 16, n° 11

<sup>61</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Thoranne*

Ainsi, on voit que les descendants de la famille de Bellecombe constituent une nouvelle famille qui s'approprie le nom de Theys. Famille émergente du début du XIV<sup>e</sup> siècle et qui s'affirme pour perdurer au-delà du XV<sup>e</sup> siècle. C'est une famille qui s'étend peu, qui a peu d'enfant et qui concentre de ce fait les héritages laissés par les Bellecombe. La famille de Theys se constitue comme un clan qui tend à vouloir regrouper et garder ses possessions pour elle-même. Si on suit les héritiers principaux depuis Pierre de Bellecombe, cela donne : Girard de Bellecombe partage sa succession entre ses deux fils François et Mermet de Theys. François, n'ayant pas d'enfant, lègue ses terres à Raymond de Theys, son neveu. Mermet lègue très certainement son héritage à son second fils Jean dit Rosset. Ensuite, Raymond, n'ayant pas d'enfant, choisit son neveu Mermet comme héritier. Enfin, Mermet, fils de Jean dit Rosset lègue à son fils Barrachin ses biens. Pareillement du côté de François dit Rosset qui lègue son héritage à son fils Jean. Ce dernier fait un nouveau partage entre ses deux fils : François et Raoul. La famille de Theys a bel et bien remplacé les Bellecombe grâce à la main mise sur le mandement de Theys qui se confirme tout du long du XIV<sup>e</sup> siècle, la famille se constitue autour des places-fortes de Theys : le Châtel et le château d'Herculais.

### Chapitre 3 – Focalisation sur la famille de Theys

Maintenant, que nous avons vu comment s'articule la famille de Theys grâce à sa généalogie, nous allons voir qu'elle oscille entre tradition et nouveauté. Notamment, par le fait qu'elle est issue d'une ancienne famille que sont les Bellecombe et qu'elle va peu à peu s'en émanciper. Cette dualité se retrouve dans le choix des prénoms, provenant des Bellecombe, de la région ou qui soient nouveaux. Les Theys sont avant tout une famille de chevaliers nobles, titre qui leur vient de la famille de Bellecombe. Situation sociale qui perdure tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui forme une famille puissante dans la chevalerie puisque la majorité des membres depuis les Bellecombe sont formés en tant que chevalier. Cette position de chevaliers nobles s'accompagne également par le fait que les Theys deviennent une famille seigneuriale, signe d'une ascension sociale.

#### *Les prénoms, entre tradition et nouveauté*

Lorsque l'on regarde la généalogie, on remarque directement que les Theys héritent de la famille de Bellecombe. Le choix de la majorité des prénoms provient des Bellecombe. Le fait de reprendre les prénoms provenant de ses aïeux et un choix traditionnel. Cela permet de s'approprier l'appartenance à la famille tout en faisant un rappel dynastique. Ce qui montre que même en voulant créer une nouvelle famille, l'ancienne n'est pas rejetée. Les prénoms repris de la famille de Bellecombe sont Jean, François, Pierre et Girard. Comme on l'a déjà vu auparavant dans « *Les Bellecombe, une famille de chevaliers nobles* », les prénoms Jean et Pierre font référence à la bible et sont des prénoms populaires pour leur lien avec la foi. Bien que la présence du prénom de Pierre ne revienne qu'au XV<sup>e</sup> siècle pour la famille de Theys, celui de Jean est plus présent au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle avec Jean dit Rosset et son petit-fils portant le même prénom.

Ensuite, le prénom Girard est repris notamment à la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Il rappelle incontestablement le chevalier noble Girard de Bellecombe qui a décoré le Châtel, qui a instillé l'idée à ses descendants que leur famille peut devenir plus importante et gagner en influence auprès des princes. L'idée de réutiliser le prénom de Girard peut être un moyen de rendre hommage à leur ancêtre, ou alors d'inscrire le nouveau membre de la famille dans une volonté de faire aussi bien que le dit ancêtre. Dans notre généalogie, les Girard ne se démarquent pas particulièrement, ils ne sont pas des héritiers principaux, ou sont morts avant de le prétendre comme le fils de François de Theys.

Puis, le prénom de François qui est premièrement utilisé par le frère de Girard de Bellecombe est repris à plusieurs reprises tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. La particularité de ce prénom est qu'il est nouveau. Popularisé par la canonisation de Saint-François d'Assise en 1228, ce prénom s'utilise de plus en plus. D'autant plus qu'il rappelle son appartenance avec la foi chrétienne, tout comme les prénoms Jean et Pierre. Si le prénom de François est utilisé à plusieurs reprises chez les Theys, c'est grâce au rayonnement de la vie de François de Theys (v.1280-1353) qui, nous le verrons plus en détails plus tard, contribue grandement à l'élévation sociale de la famille de Theys. Nous avons ici l'utilisation d'un prénom plus moderne, plus récent, mais qui se réfère à un membre de la famille de Bellecombe, ce qui sous-entend que cette idée de modernité ne se dissocie pas entièrement de la tradition.

Ensuite, une chose qui interpelle en regardant la généalogie est l'utilisation d'un prénom particulièrement peu courant puisqu'il est issu de la région savoyarde. Il s'agit de Mermet. Par deux fois, il est donné à un enfant de Theys. D'abord Mermet, fils de Girard de Bellecombe, puis par son petit-fils, Mermet, fils de Jean dit Rosset. Ce prénom, qui peut être utilisé en sobriquet, désigne la plupart du temps des personnes de petite taille. Mais difficile à dire si cela s'applique pour les membres de notre famille. En-tout-cas, il s'agit d'un nouveau prénom au sein de la généalogie, il se détache des Bellecombe. L'utilisation d'un prénom local démontre également une volonté de vouloir s'attacher à la nouvelle localité de Theys au cœur du Grésivaudan, de se rapprocher de ses habitants. Les Theys s'enracinent de plus en plus sur le territoire.

De plus, le choix de certains prénoms se veut plus proche de leur origine géographique. On a la présence de prénom germanique comme celui de Girard, de Bérengère, de Raymond ou bien de Rodolphe (/ Raoul). Hormis le prénom de Girard qui revient à plusieurs reprises, le reste n'est présent qu'une fois dans la généalogie. Ces prénoms nouveaux sont par leur origine une marque traditionaliste puisqu'ils permettent de s'intégrer localement grâce à la sphère culturelle germanique qui domine en Grésivaudan. Même si le Dauphiné de Viennois est rattaché au royaume de France en 1349, on remarque que l'utilisation des prénoms à connotation germanique continue au sein de la famille de Theys. Notamment par l'un des fils de François dit Rosset : Giroud ou Girard (v.1380) et plus tard par Rodolphe au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui est des prénoms de Raymond, Rodolphe ou même Barrachin, on sort du registre traditionnel pour se rapprocher d'un registre plus moderne. En effet, le prénom Raymond est certes d'origine germanique, mais il est bien plus utilisé dans le sud-ouest par

l'influence de la culture wisigoth. Celui de Barrachin serait issu de la région d'Auvergne. Il n'est présent qu'une fois au début du XV<sup>e</sup> siècle dans la généalogie. Quant à Rodolphe, prénom d'origine germanique mais nouveau dans la généalogie. Il rappelle Saint Raoul de Bourges, archevêque du IX<sup>e</sup> siècle, mais il est peu probable que ce nom ait été choisi en référence à Saint Raoul puisque celui-ci n'a pas été actif du côté de Grenoble.

Ainsi, on voit que par le choix des prénoms que la famille de Theys oscille entre tradition et modernité. La reprise des prénoms issus des Bellecombe marque l'attachement à leurs origines et se place dans la tradition dynastique de reprendre le prénom de son père, de ses aïeux. Il y a l'idée de la continuation des Bellecombe qui ont, par l'acquisition du Châtel, montré leur volonté d'affirmation et d'ascension sociale. Cette détermination se montre par la modernité de la famille de Theys lorsqu'ils choisissent de ne pas suivre la tradition. En prenant de nouveaux prénoms, issus de la région, d'origines germaniques ou qui proviennent de l'histoire récente, les Theys se démarquent des Bellecombe tout en gardant cet objectif d'ascension par l'utilisation de ses nouveaux prénoms qui s'inscrivent dans leur aire géographique et dans leur temporalité.

### ***Les titres mentionnés dans les actes : une famille de l'aristocratie chevaleresque***

Tout d'abord, les Theys partagent avec les Bellecombe le titre de *nobiles*. Ce titre permet de montrer le statut de noble dans la société. Il semble que la qualification de *nobiles* peut être héréditaire. Lorsque l'on remonte à Girard de Bellecombe qui est appelé en février 1318 : « noble Girard de Bellecombe »<sup>62</sup>, on peut voir que ses enfants et petits-enfants sont qualifiés avec le même titre dans un acte du 11 août 1378 : « [...] noble François de Theys [...] noble Raymond de Theys [...] nobles François et Mermet (les enfants de Jean dit Rosset) »<sup>63</sup>. Ce titre est transmis au travers des générations et on peut supposer que les Bellecombe précédant Girard ont également porté ce titre. Ici, la nomination des Theys en tant que noble se poursuit également à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle. Le 3 juillet 1398, lorsque Barrachin de Theys récupère l'héritage de son père Mermet de Theys, il est mentionné en tant que : « noble Barrachin »<sup>64</sup>. Pareillement dans un document datant du 9 février 1408, lorsque la descendance de François dit Rosset est citée, ses deux enfants sont

---

<sup>62</sup> B 2958

<sup>63</sup> 2 E 16 pièce n°14, f°6-7

<sup>64</sup> B 4425, f°49

mentionnés comme : « Noble Jean de Theys, fils de feu noble François de Theys alias Rosset. Et noble Giroud de Theys, frère de Jean<sup>65</sup> ». Ce titre de noble est bel et bien transmis au fil des générations et montre que la famille de Theys, issus des Bellecombe, garde son statut de noble. Mais ce statut de noble doit nécessairement s'accorder avec ce que le prince confie initialement comme charge ou responsabilité.

En effet, c'est ce qui semble s'être passé au temps des Bellecombe au XII<sup>e</sup> siècle lorsque Jean de Bellecombe devient détenteur du château de Bellecombe. Les Bellecombe occupent alors une charge seigneuriale conférée par le dauphin de Viennois puisque la terre de Bellecombe, hameau de Chapareillan, fait partie du Dauphiné. Alors, le titre de noble est associé à la chevalerie. Ils font partie de la noblesse militaire qui s'occupe de défendre les terres, de prendre part à la convocation d'ost et de commander les troupes, de s'occuper des affaires judiciaires et de s'assurer de récupérer les impôts pour le seigneur lige. Nous avons la mention du titre de noble associé à la chevalerie au sein de la famille de Theys. D'abord avec Girard de Bellecombe le 5 septembre 1320 : « Girard de Bellecombe, chevalier<sup>66</sup> ». Une autre mention de cette association est faite pour François de Theys lors d'une affaire entre 1335 et 1343. Le dauphin Humbert II est endetté et l'un de ses vassaux, Guillaume, seigneur d'Illins et des Côtes d'Arej commet des actes de brigandage sur les terres de Vienne. Humbert II envoie des conseillers, des chevaliers nobles pour calmer le jeu et faire en sorte que son vassal rebelle paie pour ses torts. Mais celui-ci, qui doit concéder au dauphin deux de ses châteaux, trahit sa parole et récupère ses châteaux, l'un par des pots-de-vin, l'autre par la force. Les chevaliers nobles envoyés par le dauphin en tant que conseiller et porte-parole sont Amédée de Rossillon, Amblard de Beaumont, François de Theys et François de Revel<sup>67</sup>. Ensuite, en 1366, nous avons Raymond de Theys qui, en vue d'un mariage entre le futur comte de Genève Aymon III (1367) et Marguerite la fille aînée du comte de Vaudemont est mentionné comme étant un chevalier<sup>68</sup>. On voit bien que la famille de Theys, une famille noble, est intimement lié à la chevalerie.

De plus, les enfants de la famille de Theys aspirent à devenir chevalier, ils sont dans une optique de perpétuer la tradition en devenant chevaliers nobles. Mais il s'agit aussi d'une

---

<sup>65</sup> B 4425, f°246

<sup>66</sup> Ulysse Chevalier et André Lacroix, *Inventaire des archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, Lyon, 1879, p.154, consulté sur Gallica le 16/11/2021

<sup>67</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.286-287

<sup>68</sup> Revue savoissienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, littérature / Jules Philippe, directeur-gérant, Gallica, 1906 (A 47), page 144 : 28 mai 1366

banalité pour une famille de la noblesse puisque les enfants le sont également. Ce sont les nobles qui peuvent devenir chevalier. Alors, les enfants de chevaliers nobles sont tout indiqués pour le devenir à leur tour, ils font partie du même groupe social. Nous avons donc une double mention de ce processus dans un acte d'investiture du 28 septembre 1345 : « Guillaume de Theys, dit Barrachin, damoiseau, comme tuteur des enfants de feu Jean de Theys, damoiseau<sup>69</sup> ». Le terme damoiseau est un titre conféré aux nobles qui ne sont pas encore chevalier. Ce qui sous-entend qu'ils vont le devenir et ainsi porter le titre de chevaliers nobles.

Enfin, nous l'avons mentionné peu avant, la famille de Bellecombe occupe une charge seigneuriale sur le château de Bellecombe. Puis, lorsque Pierre de Bellecombe récupère les possessions sur le mandement de Theys, il accroît sa charge seigneuriale qui se transmet en partie à son fils Girard de Bellecombe, notamment par le Châtel de Theys. Puisque la famille de Theys découle des Bellecombe par Girard, cela en fait une famille seigneuriale du Dauphiné. Il arrive que dans les actes, les membres de la famille de Theys soient qualifiés de *dominus* à la place du titre de noble, chevalier ou chevalier noble. Le fait que ce titre de seigneur supplante les autres montre que les Theys sont des propriétaires sur des maisons fortes et châteaux forts, qu'ils ont une autorité sur un territoire, mais aussi qu'ils sont vassaux d'un seigneur lige. Dans l'acte du 27 novembre 1334 dans lequel François de Theys à un rôle de juge est mentionné comme tel : « avec le consentement et la volonté du seigneur François de Theys<sup>70</sup> ». On voit le rôle du seigneur qui est également celui de juge. Nous verrons plus tard, lorsque nous nous concentrerons sur François et Raymond de Theys, que le rôle judiciaire prend une place importante pour la noblesse et qu'il est un levier pour une ascension sociale. Bien, François n'est pas le seul mentionné en tant que seigneur. Dans l'extrait de l'acte du 20 novembre 1367 dans lequel le comte Amédée de Genève concède le droit de justice sur les mandements de Theys, La Pierre et Domène à Raymond et à son héritier, il est mentionné : « lesdits seigneurs Raymond et Mermet de Theys, son successeur et neveu<sup>71</sup> ». Puis, la mention de seigneur évolue avec Barrachin de Theys en 1398, il est appelé : « puissant seigneur Barrachin<sup>72</sup> ». Il y a une évolution qui s'est opérée dans la nomination du titre de seigneur. Ce qui, comme nous le verrons plus tard, peut être le résultat

---

<sup>69</sup> B 2614

<sup>70</sup> 2 E 16, n°6 f°1v

<sup>71</sup> 2 E 16, n°11

<sup>72</sup> B 4425 f°49

de la volonté sociale lancé par Girard de Bellecombe par l'agrandissement et la décoration du Châtel qui a constitué la base du pouvoir seigneurial de la famille de Theys.

Ainsi, les Theys font partie de l'aristocratie en tant que chevaliers nobles. Ils héritent des Bellecombe qui ont reçu une charge seigneuriale, d'abord avec le château de Bellecombe, puis avec le Châtel de Theys. Cependant, on ne peut confirmer si l'acquisition du château d'Herculais à Theys se fait au même moment ou si ce sont les Theys qui le récupèrent. Ces possessions accordent un statut de seigneur à certains membres de la famille tel que François ou Raymond. Les seigneurs prêtent hommage lige à un suzerain qui leur octroi des fiefs et des droits sur les mandements dans lesquels le noble opère, tel que le droit de justice. Les Theys sont donc une famille de l'aristocratie militaire ainsi qu'une famille seigneuriale dont l'assise se situe dans la vallée du Grésivaudan, à Theys.

Pour résumer, les Theys sont issus d'une famille de chevaliers nobles : les Bellecombe. La famille de Bellecombe est une famille seigneuriale ayant la détention du château de Bellecombe. Dans les alentours de 1250, Pierre de Bellecombe s'installe dans la maison forte de Theys : le Châtel. Ce qui donne une assise seigneuriale dans la vallée du Grésivaudan, proche de Grenoble. Le Châtel permet aux Bellecombe de montrer leur lien avec le Dauphiné puisque c'est le dauphin qui concède le Châtel à Pierre de Bellecombe. Il y a donc une confiance qui est présente. Les Bellecombe bénéficient également de la confiance du comte de Genève. Amédée II récupère les mandements de Theys, La Pierre et Domène en 1283 en échange d'une alliance militaire avec le Dauphiné contre le comte de Savoie. Ces mandements constituent une enclave au sein du Dauphiné. Alors, la famille de Bellecombe qui assure sa position sur Theys n'est pas évincée par le comte de Genève. Au contraire, ils restent maîtres du Châtel et reçoivent en 1308 la mistralie sur le territoire de Theys et La Pierre de la part du nouveau comte Guillaume III. Les Bellecombe bénéficient alors de la double influence, d'un côté celle du dauphin, de l'autre celle du comte de Genève. C'est ainsi que petit à petit les Bellecombe vivant au Châtel prennent le nom de Theys. C'est indirectement lié par la volonté de Girard de Bellecombe qui s'approprie entièrement la maison forte. Il l'agrandit, il décore entièrement une grande salle avec la représentation des valeurs chevaleresques au travers de l'évolution du personnage de Perceval décrit par Chrétien de Troyes. Cette représentation est une allégorie de l'ascension sociale que connaissent les Bellecombe à Theys. Cette même idée qui va se poursuivre avec les descendants des Bellecombe. Le Châtel devient le foyer des héritiers de Girard de

Bellecombe, les générations qui suivent deviennent une nouvelle famille fondée sur l'héritage des Bellecombe. Cet héritage se constitue évidemment des possessions sur Theys, mais aussi du statut de chevaliers nobles qui permet aux Theys de jouer un rôle politique auprès du Dauphiné et du comté de Genève. Il semblerait que François de Theys devienne le seigneur du château d'Herculais qui se situe à Theys et que son frère Mermet est le seigneur de la maison forte de Theys. Ils ont la main mise sur le mandement et se partagent les possessions. Ce qui démontre le potentiel de la famille à s'élever pour devenir une famille puissante. Les Theys, famille émergente du XIV<sup>e</sup> siècle oscille entre tradition et modernité dans le choix des prénoms pour les enfants. D'un côté, ils poursuivent la tradition en choisissant des prénoms provenant de leurs ancêtres parmi les Bellecombe, ils rappellent ainsi d'où ils viennent et montrent leur ancienneté. D'un autre côté, ils choisissent de se démarquer, de se détacher de cet héritage provenant des Bellecombe. Ils utilisent des prénoms récents mais aussi locaux. Ils s'affichent comme étant une famille nouvelle qui s'élève. La famille de Theys est une famille qui ne vient pas de nulle part, il y a une volonté de se démarquer afin de pouvoir prétendre à cette idée d'ascension sociale au sein de la société, de se hisser auprès des grandes familles dauphinoises, d'utiliser à son avantage la double influence politique qu'elle peut utiliser grâce à son positionnement sur le mandement de Theys.



## **Partie 2**

-

### **L'ancrage familial : une implantation durable et la constitution d'un réseau**

## Chapitre 4 – L’ancrage seigneurial

Maintenant que nous avons vu plus en détail la généalogie de la famille de Theys, ses origines et ses ambitions, il faut s’intéresser sur le moyen mis en œuvre qui on permit à la famille de Theys de s’implanter sur le territoire durablement, que ce soit en Grésivaudan ou dans le Dauphiné. C’est d’abord par un ancrage seigneurial que la famille de Theys exerce un réseau d’influence en Dauphiné et sur l’enclave genevoise. Pour que cet ancrage soit efficace, il doit être pérenne, se succéder au fur et à mesure parmi les héritiers. Puis, c’est par un ancrage local que se joue l’implantation durable de la famille en Grésivaudan. De ce fait, les Theys s’assurent de nouer des alliances par le mariage avec les familles de l’aristocratie locale du Dauphiné. Ce qui leur permet d’agrandir leur cercle d’influence ainsi que leur renommée, le nom de Theys se fait ainsi connaître parmi l’aristocratie. Mais ce qui permet aux Theys d’être reconnu localement est de se placer comme protecteur de la foi. La religion joue un rôle crucial dans la société médiévale. Alors certains membres de la famille intègre les ordres et protègent les religieux. C’est bien par ce double ancrage, seigneurial et local, que la famille de Theys s’implante durablement sur le mandement de Theys et en Dauphiné. C’est ce qui constitue le pivot de l’évolution et de l’ascension sociale mis en œuvre à l’origine par Girard de Bellecombe et dont ses héritiers poursuivent inlassablement le but.

### *L’assise sur le territoire de Theys et ses alentours*

D’abord, pour que la famille de Theys puisse prendre racine, elle doit s’appuyer sur des possessions qui durent dans le temps, sur des lieux qui imposent leur autorité, qui montrent leur appartenance à l’aristocratie militaire des chevaliers nobles. C’est grâce à la détention de château-fort que les Theys peuvent démontrer leur appartenance à la chevalerie, leur fidélité envers le prince ainsi que sa confiance placée au sein de la famille pour administrer et gouverner une portion de son territoire. Le château d’Herculais fait office de démonstration de la position sociale de la famille de Theys. Selon l’ouvrage d’Henri Pouchot, c’est à partir de François de Theys, fils de Girard de Bellecombe, que le dit château est en leur possession. L’on retrouve alors ce château-fort avec son héritier, son neveu Raymond qui est mentionné comme étant le « messire d’Hercules, seigneur dudit lieu<sup>73</sup> ». Mais il est difficile de retrouver cette mention dans d’autres sources concernant d’autres

---

<sup>73</sup> 2 E 16, n°11

membres de la famille. On peut affirmer que le château reste dans la famille, car on a la mention de « Pierre de Theys d'Hercules » qui commande plus de « deux mille hommes de pied » au côté du chevalier Bayard pour défendre le Dauphiné<sup>74</sup>. Ce qui montre également que les Theys sont toujours des chevaliers et qu'ils deviennent chefs de guerre.

De plus, il ne faut pas oublier que les Theys sont issus de la famille de chevaliers nobles des Bellecombe. Ceux-ci ont la possession du château de Bellecombe, grâce auxquels ils ont pu asseoir leur autorité, par la confiance des princes, sur le mandement de Chapareillan. Puisque les deux familles sont liées étroitement, le château de Bellecombe finit par arriver dans les mains de la famille de Theys. En effet, c'est par un mariage incestueux entre Ambroise de Bellecombe, petite fille de Pierre de Bellecombe et Girard de Theys, arrière-arrière-petit-fils de Pierre de Bellecombe. Il se marie donc avec son arrière-grand-cousine. C'est par ce mariage que le château de Bellecombe ainsi que sa terre se greffent à la succession des Theys. Si l'on en croit l'ouvrage d'Henri Pouchot, la possession du château de Bellecombe se retrouve avec Raoul de Theys au XV<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. Girard et Ambroise n'ayant pas d'enfant, son héritage se transmet à son frère François dit Rosset, menant jusqu'à son petit-fils Raoul. Comme on l'a déjà vu, les Theys réussissent à garder l'héritage des Bellecombe pour s'ancrer durablement en Grésivaudan, tout en gardant un point de vue sur la Combe de Savoie et la vallée du Grésivaudan. Encore une fois, dans les écrits, la mention du château de Bellecombe parmi les Theys reste rare.

Puisque les Bellecombe ont reçu la maison forte de Theys et que Girard de Bellecombe en a constitué le berceau de la famille de Theys, il est logique que sa détention se transmette parmi les descendants de Girard. Puisque les détentions du château-fort et de la maison forte de Theys se répartissent entre François et Mermet, les fils de Girard. Ce qui empêche qu'une seule personne réunisse les détentions de places-fortes au même endroit dans le risque de voir son pouvoir devenir trop grand. Toutefois, ces places-fortes restent tout de même au sein de la même famille. Il est alors logique de retrouver le Châtel dans la succession puisqu'il représente l'origine, l'autorité et l'ambition de la famille. Tout comme avec le château d'Herculais que l'on retrouve auprès de Pierre de Theys qui est, selon la construction de notre généalogie, le fils de Barrachin de Theys. Ce qui nous indique que le père de Barrachin, Mermet de Theys, a reçu l'héritage de Raymond de Theys qui lui-même

---

<sup>74</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.522

<sup>75</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

était le seigneur du château. Alors, on peut suivre le même raisonnement avec la maison forte de Theys. Il semblerait que Raoul de Theys et sa femme Beaufin d'Aspres n'ont pas d'enfant et que son frère François hérite des possessions de Raoul<sup>76</sup>. Puisqu'il s'agit du cousin de Barrachin, tous deux partageants un parent commun qui est Jean dit Rosset, frère de Raymond, on peut avancer que le Châtel se transmet au fur et à mesure de ce côté-là de la famille.

Ainsi, on voit que la famille de Theys s'implante durablement autour de la localité de Theys par la détention des places-fortes situés à Theys que sont le château d'Herculais et la maison forte dites le Châtel. Ce qui montre bien que le mandement de Theys est le berceau de la famille, qu'elle y est attachée et qu'elle pose son pouvoir au travers de la localité de Theys. Tout est parti du Châtel, décoré par Girard de Bellecombe, qui, en représentant l'évolution de Perceval, nous témoigne de l'évolution de la famille de Theys. Celle-ci ne se fait pas en une vie, mais bien plus progressivement au fil des générations. Mais comme on l'a remarqué, ce n'est pas la mention de ces places-fortes qui nous apparaissent en évidence dans les sources. Ce qui veut dire que les Theys sont distingués par quelque chose de plus important que le château ou la maison forte. Ce sont les seigneuries qu'ils détiennent dans le Dauphiné qui prennent le dessus.

### *Les seigneuries détenues dans le Dauphiné*

Bien que la famille de Theys soit implantée durablement sur la localité de Theys et qu'ils détiennent le château et la maison forte sur Theys, ils ne sont pas seigneurs de Theys. Ce sont les comtes de Genève qui en sont seigneur. On peut alors avancer que les Theys s'occupent d'administrer et de gérer les affaires judiciaires de la localité. Alors, au lieu de rester bloquer localement dans un rôle secondaire, ils doivent avoir l'opportunité de pouvoir étendre leur influence en Dauphiné au travers de seigneurie. Cette opportunité s'offre à eux grâce à François de Theys qui, en tant que juriste, s'est rapproché des dauphins. Il est mentionné dans la majorité des documents avec les dauphins Guigues VIII (1318-1333) et Humbert II (1333-1349). Ce qui change avec la mention de François dans les documents, c'est le titre qui le suit. François est souvent suivi du titre de chevalier, mais dès le 29 septembre 1336, on a la première mention de François de Theys comme étant « seigneur de Thoranne<sup>77</sup> ». Déjà, on voit que les années de service de François auprès des dauphins lui a

---

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Valence, 1921, n°28160

permis d'acquérir la seigneurie de Thoranne. Elle se situe en Trièves, au sud de Grenoble et englobe les villages de Thoranne, St Martin-de-Clelles et St-Michel<sup>78</sup>. Depuis 1837, Thoranne est rattaché à Saint-Michel-les-Portes dû à son faible nombre d'habitants. Bien que la seigneurie soit éloignée de Theys, elle n'empêche en rien son ancrage seigneurial. Cela permet à la famille d'accroître son cercle d'influence en Dauphiné, de se faire connaître et reconnaître parmi l'aristocratie dauphinoise. Il est dit par Henri Pouchot que François de Theys est possesseur de la maison forte de la Bayette au Touvet<sup>79</sup>.

Pour qu'un ancrage seigneurial s'opère, il faut que les seigneuries puissent rester dans la famille au fil des générations. Comme c'est le cas avec le château d'Herculais et le Châtel de Theys. Dans ce cas, il faut voir si l'on retrouve la mention de la seigneurie de Thoranne, et donc de St Martin-de-Clelles et de St-Michel-les-Portes qui y sont rattachés, parmi les autres membres de la famille. Le 11 août 1378, dans un acte passant en revue les hommages liges envers le comte de Genève Pierre, on a la mention de : « noble seigneur Raymond de Theys, seigneur de Thoranne<sup>80</sup> ». Ce qui confirme que Raymond est l'héritier de François en ses terres et seigneuries. Ensuite, Nicolas Chorier nous raconte dans son histoire du Dauphiné qu'en 1398 : « Mermet de Theys, héritier de Reymond de Theys, [tenait en fief] Thoranne, Saint-Martin-de-Clelles & Saint-Michel<sup>81</sup> ». Enfin, le 3 juillet 1398, on voit que Barrachin de Theys succède de Mermet de Theys : « noble puissant seigneur Barachin Leuson, alias de Theys, seigneur de Thoranne<sup>82</sup> ».

Pour ce qui est de la maison forte de la Bayette, on n'a pas de mention directe dans les actes. On doit regarder ce qu'avance Henri Pouchot et essayer de confirmer ses dires. Il dit d'abord que Raymond de Theys a récupéré la seigneurie sur la maison forte de la Bayette par l'héritage de son oncle François. Ensuite, lorsque la succession de Raymond se fait le 28 septembre 1395 entre ses neveux François dit Rosset et Mermet, les fils de Jean dit Rosset, on retrouve les possessions et seigneuries accumulées depuis François de Theys. « [Noble Mermet de Theys] hérite ce qu'il lui appartient et demeure ce qui s'ensuit : le château de Thoranne [...] la maison forte Herculais [qui] siège à Theys avec toutes ses propriétés<sup>83</sup> ». Le reste, et notamment les droits de Raymond sur la terre de Grésivaudan que lui et ses

---

<sup>78</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys d'Herculais*

<sup>79</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>80</sup> 2 E 16 n°14, f°6

<sup>81</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.396

<sup>82</sup> B 4425 f°49

<sup>83</sup> 2 E 16 f°9r&v

neveux [et successeur] ont reçu du comte de Genève Amédée en 1367 revient à François dit Rosset de Theys. Ses droits s'opèrent sur la maison forte de la Bayette, mais aussi sur Buissière et Barraux qui sont limitrophes avec la frontière savoyarde, proche de Pontcharra : « Lesquelles [Raymond, François et Mermet] avaient des droits sur la dite maison forte de la Bayette, ce que tenait seigneur Raymond de Theys audit lieu de la Bayette et aussi à la Buissière, à Barraux<sup>84</sup> ». Ensuite, Henri Pouchot nous dit que le fils de François dit Rosset, Jean, fait hériter de la Bayette à son fils François. Ce dernier le ferait hériter à son tour à son fils unique. La possession de la Bayette reste dans la famille jusqu'en 1601 lorsque Pierre de Theys vend les terres et la maison forte à noble Jean d'Arces, seigneur de Domène<sup>85</sup>.

Ainsi, la famille de Theys s'étend en Dauphiné et procède à un ancrage seigneurial. Les possessions sur Theys comme le Châtel ou le château d'Herculais se transmettent au fil des générations de la famille. Ils ont également réussi à récupérer l'ultime héritage des Bellecombe en devenant les seigneurs du château de Bellecombe. Mais comme on l'a vu, ce n'est pas avec le titre de la seigneurie détenu sur la maison forte ou le château d'Herculais à Theys qu'ils sont cités dans les documents officiels du Dauphiné. Comme c'est le cas avec François de Theys qui n'est pas représenté en tant que seigneur du château d'Herculais. Il faut attendre 1336 pour qu'il soit nommé avec la nouvelle seigneurie de Thoranne, concédé par le dauphin Humbert II. Cependant, pour ce qui est de Raymond de Theys, plus proche du comte de Genève que ne l'est François, il arrive qu'il soit cité comme le « messires d'Herculais ». Peut-être est-ce le fait que la détention du château d'Herculais par la famille de Theys provient à l'origine de l'initiative du Comté de Genève ? Ce qui fait que la mention du château pour François est boudée par l'administration dauphinoise, a contrario de l'administration genevoise. Ce qui présuppose une rivalité sous-jacente entre les dauphins et les comtes de Genève qui se dispute indirectement l'influence de la famille de Theys. Puis, la famille de Theys étend son influence seigneuriale en Grésivaudan et en Dauphiné. D'abord par la seigneurie qui regroupe Thoranne, St Martin et St Michel-de-Clelles. Puis par la détention de la maison forte de la Bayette au Touvet, et par les droits de justice détenue sur la Buissière et Barraux. Mais pour ces deux derniers, on ne sait pas ce qu'il en advient au-delà des héritiers de Raymond. Voilà, la famille de Theys, dans le but de grandir leur réputation, s'implante durablement en Dauphiné et en Grésivaudan. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut également que la famille de Theys, nouvellement formé au XIV<sup>e</sup> siècle

---

<sup>84</sup> Ibid. f°11v

<sup>85</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de la Bayette*

puisse se situer auprès des grandes familles dauphinoises. Pour ce faire, un ancrage local est nécessaire.

## Chapitre 5 – L’ancrage local

### *Les mariages conclus par la famille*

Pour que la famille puisse s’ancrer localement et ainsi renforcer sa position et son influence sur les seigneuries qu’elle détient et ainsi aspirer à s’élever auprès des grandes familles aristocratiques, elle doit participer au jeu des alliances par le biais des mariages. Ces mariages font office d’alliance politique entre deux familles. En contractant des alliances auprès des familles de l’aristocratie militaire, les familles se jurent fidélité et protection mutuelle. Cela permet aussi de récupérer des possessions que détient la mariée et les intégrer dans les héritages. Par exemple, lorsque Girard de Theys, fils présumé de Jean dit Rosset, se marie avec Ambroise de Bellecombe dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. La terre et le château de Bellecombe dont elle avait les droits et la possession sont récupérés par Girard qui en devient le seigneur. Ensuite, on voit que ce qui a été récupéré par ce mariage est légué aux autres membres de la famille de Theys puisque Girard n’a pas d’enfant. Son frère François dit Rosset est le seigneur de Bellecombe, puis son petit-fils l’est également au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>.

On vient de prendre exemple sur un cas particulier puisqu’il s’agit d’un mariage dont les mariés partagent un lien de sang en commun. Cependant, la famille de Theys a noué des alliances avec d’autres familles de l’aristocratie dauphinoise tout au long du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. Le 5 septembre 1320, on a la mention d’un mariage entre Bérengère de Theys, la fille de Girard de Bellecombe, et le chevalier noble Etienne d’Arvillard<sup>87</sup>. On remarque qu’il s’agit également d’une famille de chevaliers nobles, tout comme les Theys. C’est un mariage avec une famille partageant le même statut social. Famille seigneuriale, les Arvillard sont les sujets du comte de Savoie<sup>88</sup>. Alors que la situation politique entre le Dauphiné et le Comté de Savoie est tendu, des pillages ont lieu des deux côtés de la frontière ; cette alliance matrimoniale permet aux deux familles d’avoir une bonne entente et ainsi limiter le nombre d’exaction que les deux familles pourraient subir. Les deux familles nouent un lien et renforcent leurs positions parmi l’aristocratie chevaleresque.

---

<sup>86</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>87</sup> Ulysse Chevalier et André Lacroix, *Inventaire des archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*, Lyon, 1879, p.154, consulté sur Gallica le 16/11/2021

<sup>88</sup> Pierre Brugnon, *Le château d’Arvillard et ses seigneurs au Moyen-Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, consulté sur Academia.eu, mis en ligne le 20 septembre 2014, consulté le 18/06/2022

Ensuite, en 1280, François de Theys se marie avec Arthaude de Commiers<sup>89</sup>. Le nom Commiers vient du village de Saint-Georges-de-Commiers situé au sud de Grenoble. Cette localité est détenue par la famille des Allemand puisqu'ils en détiennent le château au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>. Ce mariage, qui en apparence est conclu avec une famille peu importante du Dauphiné, est une opportunité pour François de Theys de faire connaître son nom auprès de la famille Allemand qui est bien plus éminente que la toute récente famille de Theys. Bien que François de Theys décède en 1353, Arthaude continue de jouer un rôle au sein de la famille. Dans l'acte du 11 Août 1378 dans lequel Raymond, Mermet, Jean et François dit Rosset de Theys prêtent hommage lige à leur seigneur le comte de Genève Pierre. Il y est mentionné que : « Arthaude de Commiers, veuve de noble François de Theys, frère dudit Mermet, tutrice nommée de Jean (dit Rosset) et François (dit Rosset) <sup>91</sup> ». Arthaude de Commiers est la tutrice des héritiers de la famille de Theys. Puisque François de Theys a grandement contribué à faire reconnaître son nom auprès des princes, sa renommée s'exerce au travers de sa femme qui garde un rôle important auprès de l'avenir de la famille. De plus, le fait qu'elle soit présente et citée dans cet acte montre la totale acceptation des Theys à reconnaître le comte de Genève comme leur seigneur lige, alors que François était très proche des dauphins de Viennois.

Puis, en 1380, Jean, fils de François dit Rosset, se marie à Catherine Claret<sup>92</sup>. Jean est appelé « Malliard » dans la généalogie. On sait qu'il s'agit de Jean puisque dans un document du 25 novembre 1418 dans lequel « Jean de Theys, alias Malliard » reçoit un paiement de 18 florins en gage de fidélité<sup>93</sup>. Ancienne famille du XI<sup>e</sup> siècle, famille de chevalier, situé dans le Diois puis s'établit en 1420 à Valréas. Les Theys continuent de nouer des alliances avec des familles dauphinoises et dans un rayon relativement proche de la seigneurie de Thoranne.

Ensuite, nous avons une alliance entre les Theys et les Morard. François, fils de Jean dit Maillard, épouse Jeanne Morard en 1420<sup>94</sup>. Les Morard sont une ancienne famille de l'aristocratie chevaleresque. Un des ancêtres, Hugues Morard, était seigneur de Theys en

---

<sup>89</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, chapitre : *Alliances des Seigneurs de Theys*.

<sup>90</sup> Anne Lemonde, *Les Allemand et le dauphin (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Du lignage médiéval au lignage moderne, réflexion sur les recompositions de la noblesse à la fin du Moyen Âge*, Grenoble, 2006, p.6

<sup>91</sup> 2 E 16 n°14, f°6

<sup>92</sup> Généalogie des familles nobles de Claret, consulté sur <http://jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/claret/p1a.pdf> le 12/07/2022

<sup>93</sup> B 4425 f°111

<sup>94</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, chapitre : *Alliances des Seigneurs de Theys*.

1216. Cette fois, bien plus qu'une opportunité pour se faire connaître, un mariage avec cette famille montre l'évolution de la famille de Theys au fil du temps. Elle a gagné en importance et en prestige tout du long du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui lui permet de nouer des alliances avec d'ancienne famille seigneuriales dauphinoises. De plus, puisqu'un ancien membre de la famille de Morard était seigneur de Theys, la dimension locale autour du foyer des Theys est fortement présente et renforcée.

Enfin, en 1444, Raoul de Theys se marie avec Beaufin d'Aspres. On peut également la nommer avec le prénom de Béatrice comme mentionné dans un document daté du 23 février 1447 dans lequel Raoul fait une procuration à Jean de Ramus pour son hommage envers le dauphin<sup>95</sup>. Encore une fois, les Theys nouent une alliance avec une ancienne famille de l'aristocratie militaire. Ce serait Jean d'Aspres qui en 1220 construit le château d'Aspres. Localité qui se trouve au nord de Gap, proche de la sphère de la seigneurie de Thoranne. Les Theys continuent de se lier localement avec des familles de chevaliers nobles du Dauphiné.

Ainsi, ce jeu d'alliance politique perdure tout au long du moyen-âge. Les Theys forment des alliances avec des familles dauphinoises et aussi savoyardes pour ce qui concerne les Arvillard. On voit que les alliances formées au XV<sup>e</sup> siècle sont plus prestigieuses qu'avant. Ce qui sous-entend que l'action de certains membres de la famille ont porté leurs fruits pour la renommée et le prestige de la famille. En regardant la localisation de ces mariages, on remarque que les familles avec qui ils contractent des alliances sont proches de la sphère de la seigneurie de Thoranne. Il y en a qui sont proches de Theys également. Globalement, les Theys se construisent un ancrage local à l'aide des familles dauphinoises. Mais cet ancrage local n'est pas suffisant s'il n'est pas accompagné par un intérêt envers les Dauphinois eux-mêmes. C'est notamment par la proximité avec les religieux dauphinois que se constituent le réseau et l'ancrage local de la famille.

### ***Relation avec les religieux***

Dans la mesure où les ordres religieux sont au centre de la vie organisé du monde médiéval dans la vie comme dans la mort, il est important d'en faire partie et d'accorder son soutien aux religieux. Le fait d'être proche avec les ordres permet aux familles nobles de chevalier de s'inscrire dans cette organisation de la vie. Les princes ont besoin d'avoir

---

<sup>95</sup> B 3383

l'accord du Pape, des cardinaux et des archevêques pour occuper leur position de pouvoir. Pour ce qui est des seigneurs au service des princes, il vaut mieux qu'ils reçoivent l'accord des évêques ou archevêques qui opèrent à partir des cathédrales des grandes villes ou sur une région. Une bonne entente est nécessaire pour que les seigneurs puissent bénéficier d'un lieu de mémoire sur lequel on peut se recueillir et immortaliser les membres de la famille. Cette bonne entente permet également à la population de reconnaître leur seigneur, ce qui contribue à un ancrage local, à la création d'un réseau auprès des habitants. Dans les familles nobles, certains membres prennent les armes tandis que d'autres entrent dans les ordres religieux. D'autant plus que ceux qui occupent une fonction épiscopale ont une facilité pour faire accéder les membres de leur famille à des bénéfices ou des offices auprès du prince<sup>96</sup>. Les Theys ne font pas exception même si on a peu d'éléments à ce sujet.

D'abord, on a la mention de Girard de Theys, troisième fils de Girard de Bellecombe, qui est un homme de foi. Selon Nicolas Chorier, Girard est le doyen de la cathédrale de Notre Dame à Grenoble en 1308<sup>97</sup>. Un doyen gère un doyenné, c'est-à-dire une circonscription administrative qui comprend plusieurs paroisses. De plus, Henri Pouchot avance que Girard de Theys est également le précepteur des enfants du dauphin Humbert 1<sup>er</sup>. Il s'occupe donc de l'éducation et de l'instruction. Il serait également le confesseur de la dauphine Anne, il recueillerait ses confessions<sup>98</sup>. Bien que l'on n'ait pas les sources pour le confirmer, on peut avancer que Girard de Theys, homme de foi, constitue une sphère d'influence auprès du dauphin. Ce qui contribue également à l'élaboration d'un ancrage local pour la famille de Theys puisqu'en faisant partie des ordres religieux, au sein de la cathédrale de Notre Dame à Grenoble, permet à la famille de se faire connaître parmi la population dauphinoise qui est proche de Grenoble. Dont les habitants et religieux des mandements de Theys, La Pierre et Domène. Mais aussi auprès de l'aristocratie locale.

Ensuite, en 1309, Nicolas Chorier nous raconte que le nouveau dauphin Jean II s'en va en Italie avec 40 chevaliers pour que l'Empereur Henri VII lui confirme ses droits et privilèges sur le Dauphiné de Viennois<sup>99</sup>. Pendant son absence, le peuple de Grenoble prend les armes contre son évêque. Il n'est pas précisé pourquoi, mais on peut se douter que l'évêque prenne le pouvoir en l'absence du dauphin puisque les deux gouvernent

---

<sup>96</sup> Vincent Tabbagh, *Les évêques dans le royaume de France au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, 2015, p.110

<sup>97</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.102

<sup>98</sup> Henri Pouchot, *Theys...*, sous-chapitre : *Les Theys de Bellecombe*

<sup>99</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.213

conjointement. Alors que les portes de Notre Dame sont forcées par la population, les officiers delphinaux défendent l'évêque à tel point qu'il en ressort indemne. Mais ce n'est pas le cas des officiers delphinaux dont François de Theys fait partie. Lorsque Jean II revient, il pardonne la colère des habitants, il révoque la plainte posée par l'évêque, et montre ainsi que c'est lui qui a le dernier mot et donc la souveraineté sur le pouvoir. La prise de position de François de Theys nous montre qu'il défend les intérêts du Dauphiné. Il s'est placé en tant que défenseur de la foi et homme de confiance du dauphin. Par cette occasion, les Theys se rapprochent des religieux, ce qui contribue à la constitution d'un ancrage local grâce à la reconnaissance que pourrait montrer les religieux dans la sphère d'influence grenobloise. Ce qui est également un atout pour que la famille de Theys puisse se rapprocher des dauphins.

Enfin, vers 1310, Pierre de Theys, fils de Jean de Bellecombe, frère de Girard de Bellecombe, est vicaire de la chartreuse St Hugon. Le seigneur Artaud de Beaumont veut obliger le prieuré à reconnaître que les montagnes du Seuil, de l'Arc et d'Author ainsi que les pâturages attenants fassent partie du fief du château de Beaumont. Ce qui impliquerait que le territoire des chartreux soit sous l'autorité du seigneur de Beaumont. Alors, les moines protestent contre cette volonté et Pierre de Theys se met à leur tête<sup>100</sup>. Ici, on voit encore une fois qu'un membre de la famille de Theys, qui est religieux, défend leurs intérêts et se place à leur tête. Malheureusement, on ne connaît pas les aboutissants de cette affaire, ni les conséquences que pourrait subir le seigneur de Beaumont en s'opposant à la volonté des chartreux. Toutefois, on peut avancer que l'action de Pierre de Theys est honorable et permet à la famille de Theys de renforcer son ancrage local par les bonnes relations qu'elle entretient avec les religieux.

Ainsi, la famille de Theys entretient de bonnes relations avec les religieux. Puisque la vie de la société médiévale est ordonnée par la religion, il est important pour les seigneurs d'être en accord avec son organisation et sa hiérarchie. En s'assurant d'être aux côtés des religieux, l'acceptation auprès des villageois est plus propice, ce qui aide également à ce que le nom d'une famille de noble comme celle des Theys puisse se faire connaître et rayonner. Ici, les actions des Theys auprès des religieux s'opèrent principalement en Grésivaudan, là où ils résident principalement, notamment au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cependant, nous n'avons

---

<sup>100</sup> Eugène Brizard, *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné*, Volume 1, Paris, 1779, p.62

pas d'autre mention de religieux pour la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et pour le XV<sup>e</sup> siècle parmi les Theys.

Pour résumer, la famille de Theys, pour qu'elle puisse s'élever socialement doit relever l'enjeu d'un ancrage durable en Grésivaudan et plus largement en Dauphiné. Pour ce faire, elle s'implante par des seigneuries détenues en Dauphiné. D'abord par la détention de la maison forte de Theys, puis par le château d'Herculais, les Theys y sont présents tout du long du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. Ce qui leur assure un point d'appui permanent. Mais ce n'est pas suffisant, car ils ne sont pas seigneurs de Theys pour autant. C'est pourquoi, grâce aux relations qu'ils entretiennent avec les dauphins, ils finissent par avoir la seigneurie de Thoranne en Trièves. Puis, ils récupèrent les terres et le château de Bellecombe. Enfin, ils ont la maison forte de la Bayette au Touvet jusqu'à avoir des droits de justice sur la Buissière. On voit bien que cet ancrage seigneurial s'opère grâce à un élargissement de leur cercle d'influence en Dauphiné et dans la vallée du Grésivaudan. De plus, ils réussissent à s'assurer de garder toutes les seigneuries et possessions au sein de leur famille. Ce qui contribue à un ancrage durable qui forme les esprits à reconnaître la famille de Theys comme étant une famille noble puissante et fidèle aux locaux. Cet ancrage au sein du Dauphiné doit également se faire localement. C'est en nouant des alliances matrimoniales avec les familles locales de même rang qu'eux, c'est-à-dire avec des familles de chevaliers nobles comme les Arvillard, ou les Morard. Ces alliances permettent également de se faire connaître parmi les grandes familles dauphinoises. D'ailleurs, on remarque qu'avec le temps, les mariages conclus avec les familles nobles sont plus prestigieux avec le temps, ce qui montre l'effet de l'évolution de la famille de Theys au sein de cette aristocratie militaire. Aussi, il faut qu'il y ait une acceptation plus locale, plus précise, comme celle des religieux qui peuvent transmettre la bonne volonté de la famille. C'est en intégrant les ordres et en protégeant les intérêts des clercs que les Theys peuvent recevoir une approbation durable qui se répercute auprès des locaux et auprès des princes. C'est notamment François de Theys, qui, par sa défense de l'évêque de Grenoble, montre que le dauphin peut faire confiance à la famille de Theys. On peut en déduire que cette confiance s'est construite petit à petit pour que François soit gratifié de la seigneurie de Thoranne. Voilà, l'implantation des Theys en Grésivaudan et plus largement en Dauphiné se fait à l'aide d'un ancrage local et seigneurial. Élément nécessaire pour que la famille de Theys puisse prétendre à une ascension sociale lancée par Girard de Bellecombe. Et c'est notamment par l'action de deux seigneurs de la famille de Theys que va s'opérer ce mouvement. François de Theys et son neveu Raymond de Theys contribuent

grandement à l'élévation de la famille de Theys, que ce soit en se plaçant du côté des dauphins ou bien de celui des comtes de Genève.

### **Partie 3**

-

**François et Raymond, deux membres qui ont réussi à élever la famille de Theys en tirant profit de la situation politique entre les dauphins et les comtes de Genève.**

## Chapitre 7 – François de Theys, au service du Dauphiné

Nous avons posé ce qui constitue la base nécessaire pour mieux comprendre l'origine et les motivations de la famille de Theys. Maintenant que l'on a un schéma global de la famille au XIV<sup>e</sup> siècle, on peut se focaliser sur deux membres de la famille qui ont su se démarquer et ainsi hausser la valeur de leur nom. On peut commencer par se focaliser sur François de Theys, l'héritier de Girard de Bellecombe. François est le premier membre de la famille de Theys à se démarquer en faisant connaître son nom auprès de l'aristocratie dauphinoise. En effet, c'est en étant au service du Dauphiné qu'il y parvient. François est un juge important, sa connaissance du droit lui permet de se faire une place localement, mais aussi plus largement auprès des dauphins. C'est un homme de confiance pour les dauphins et ses talents de juriste lui permettent de jouer un rôle important auprès d'eux.

### *François, un juge qui évolue*

L'héritier de Girard de Bellecombe se pose comme étant le successeur qui poursuit cette volonté d'ascension sociale initié par l'agrandissement du Châtel et de son impressionnante décoration intérieure reprenant la vie de Perceval. François de Theys a tout d'abord un rôle de juge, notamment sur le mandement de Theys. Dans un acte du 27 novembre 1334, François de Theys est présent pour rendre la justice. : « Avec le consentement et la volonté du seigneur François de Theys, les chevaliers Jean Albert [...] et Nantelme et Guillaume Bermond, [...], qui ont voulu que deux jugements publics concernant le susdit (Geoffrey Morard) soient tenus [...] : a eu lieu à Theys dans l'église de la Bienheureuse Vierge Marie<sup>101</sup> ». Cette affaire concerne la famille de Theys : les fils de Jean de Bellecombe, Pierre et Jean de Theys. Ainsi que Geoffrey Morard qui leur devait un hommage lige pour ses possessions à Theys. Il avoue, avec l'aide de son tuteur Guillaume Albert, avoir reçu cinquante sols du royaume de France. Bien que l'on n'ait pas plus de détails sur le but de cet argent, il peut s'agir d'un pot-de-vin pour faire basculer la loyauté de Geoffrey Morard et ainsi poser une influence française dans la vallée du Grésivaudan. Au final, Pierre de Theys reçoit un paiement de vingt sols gros pour la suspension de l'hommage de Geoffrey, cet argent est une partie de ce qu'il a perçu par le royaume de France. De plus, il est précisé que s'il venait à mourir : « ses biens ne pouvaient pas être mis sur le for

---

<sup>101</sup> 2 E 16 pièce n°6, f°2

public<sup>102</sup> ». Ici, François de Theys applique la justice localement, il s'agit d'affaires mineures et locales. Ce qui montre qu'il s'agit d'un seigneur banal qui rend la justice sur sa seigneurie. Cela reste un cas particulier, car bien qu'il ne soit pas seigneur de Theys (puisque ce sont les comtes de Genève), François est le seigneur du château d'Herculais qui se situe à Theys.

Au fur et à mesure, François de Theys ne se cantonne plus au rôle de juge. Il a un rôle de témoin dont sa parole fait foi. Ce qui ne veut pas dire qu'il se met en retrait, mais que sa présence se fait de plus en plus nécessaire pour ratifier les actes, pour s'assurer de leur application, mais aussi pour avoir une personne sur qui on peut se fier en cas de litige sur l'application des actes. Le 28 septembre 1345, Guillaume de Theys, dit Barrachin, investit Humbert et Guillaume Pilati d'une terre et d'une maison en la paroisse de la Buissière<sup>103</sup>. La présence de François de Theys est notée. Ce qui suggère qu'il se pose bien en témoin de cette investiture pour s'assurer que les frères Pilati reçoivent bien leurs nouvelles possessions sur la Buissière. Si on regarde dans la majorité des actes de la Chambre des comptes du Dauphiné, notamment ceux qui concernent les dauphins, la présence de François de Theys est quasi-constante. Ce qui suggère que son rôle initial de juriste lui a servi comme étant une preuve de son intégrité. On pourrait l'interpréter comme le fait qu'il s'est toujours assuré que la justice qu'il a rendu s'applique.

### ***François de Theys, un homme de confiance pour les dauphins***

Suite à ce constat, François de Theys devient véritablement un homme d'État en se hissant auprès de la cour delphinale. Ce qui marque une ascension notable pour la famille de Theys. François de Theys est un homme de confiance pour les dauphins de Viennois. Rappelons le fait qu'il ait protégé l'évêque de Grenoble lors de l'absence du dauphin Jean II. Cette confiance se poursuit de dauphin en dauphin. Par exemple, il y a une reprise des négociations entre le comte Aymon de Savoie et le dauphin Guigues VIII pour instaurer une trêve entre les deux puissances. Le dauphin ne pouvant se rendre sur le lieu des négociations, il y envoie ses conseillers et hommes de confiance qui sont : « le comte de Forest, Guillaume Allemand, seigneur de Valbonnais, Nicolas Constant et François de Theys<sup>104</sup> ». On remarque

---

<sup>102</sup> Ibid.

<sup>103</sup> B 2614

<sup>104</sup> Marquis de Valbonnais, *Histoire de Dauphiné et des Princes qui ont porté le nom de Dauphin*, Vol.1, Genève, 1722, p.296

que François de Theys est aux côtés des grandes familles aristocratiques dauphinoises comme les Allemand. Durant ces négociations, le roi de France Philippe de Valois est l'arbitre. Il est à noter que l'arbitrage des Valois est devenu courant depuis le début du siècle : Charles de Valois en 1301 était arbitre choisi par Amédée V de Savoie et Humbert I<sup>er</sup> de Viennois. Philippe VI de Valois a déjà été arbitre entre le Dauphiné et la Savoie en 1328 et une trêve a été conclue<sup>105</sup>. Et les hommes de confiance du dauphin ont : « le pouvoir de requérir, traiter et ratifier ce que le roi ordonne<sup>106</sup> ». Encore une fois, on note la pleine confiance du dauphin envers François de Theys pour le représenter lors de négociation avec l'ennemi savoyard. Au final, aucun accord n'est trouvé et le conflit continue.

Ensuite, la confiance envers François de Theys continue de se renouveler après la mort de Guigues VIII. François a gagné la confiance de la famille dauphinoise. Béatrice de Viennois, tante des dauphins, organise la régence en 1333 en attendant la venue du nouveau dauphin Humbert II, frère de Guigues VIII. Béatrice, forme un conseil de régence qui se constitue avec plusieurs seigneurs dauphinois pour prendre en charge le gouvernement. Les plus notables sont : « Aymar de Poitiers comte de Valentinois, Amédée de Poitiers son frère, Aymar de Roussillon, Agout des Baux, Guichard de Clairieu, Albert de Sassenage, Amédée Allemand, Hugonet Allemand, Guigues de Morges, François de Theys, Lanthelme Aynard, Guillaume de Roin, Rodolphe de St Priest et Humbert Claret chanoine d'Ambrun<sup>107</sup> ». La présence de François auprès des grands seigneurs dauphinois est assez notable, car il faut rappeler que la famille de Theys s'est constituée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'elle soit issue des Bellecombe, elle n'en reste pas moins toute jeune. Ce qui rend cette présence au sein du conseil de régence impressionnante.

Mais cette confiance acquise n'est pas unanime. Lorsqu'Humbert II arrive au pouvoir, il fait face à des problèmes d'argent. Alors, en 1334, il : « donna ordre d'informer contre les officiers du dauphin Guigues son frère, qui pendant sa vie avait le plus de part au maniement des affaires publiques. De ce nombre étaient Guigues de Morges, François de

---

<sup>105</sup> Annuaire-Bulletin *De la Société de l'Histoire de France*, 1956-1957, Paris, p.152 consulté sur Google Books le 10/06/2022 : [https://books.google.fr/books?id=JLKIOMbqq2sC&pg=PA152&lpg=PA152&dq=philippe+vi+d+e+valois+arbitre+delphino+savoyard&source=bl&ots=YkISs9EdS5&sig=ACfU3U30xSD2\\_oIaE7UYwHC1ORuvn-886w&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj8h9\\_F9aL4AhUzRuUKHUHLClwQ6AF6BAG0EAM#v=onepage&q=philippe%20vi%20de%20valois%20arbitre%20delphino%20savoyard&f=false](https://books.google.fr/books?id=JLKIOMbqq2sC&pg=PA152&lpg=PA152&dq=philippe+vi+d+e+valois+arbitre+delphino+savoyard&source=bl&ots=YkISs9EdS5&sig=ACfU3U30xSD2_oIaE7UYwHC1ORuvn-886w&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj8h9_F9aL4AhUzRuUKHUHLClwQ6AF6BAG0EAM#v=onepage&q=philippe%20vi%20de%20valois%20arbitre%20delphino%20savoyard&f=false)

<sup>106</sup> Ibid.

<sup>107</sup> Ibid.

Theys et Jean Humbert chancelier de Dauphiné<sup>108</sup> ». François de Theys étant un juge des affaires publiques est alors visé. Ils sont tous accusés d'avoir reçu des pots-de-vin et d'avoir commis des abus pour extorquer de l'argent grâce à leur position. Mais selon Valbonnais, il s'agit de prétexte pour renflouer les caisses en faisant payer les officiers. Au final, la confiance en François de Theys ne semble pas changer puisqu'on le retrouve dans tous les actes et affaires qui ont lieu avec Humbert II. Par exemple, dans l'affaire que l'on a déjà vu auparavant sur le vassal rebelle, Guillaume, seigneur d'Illins, François de Theys fait partie des « conseillers du dauphin », affaire qui se déroule entre 1335 et 1343. On retrouve la présence de François de Theys auprès du dauphin en 1349 lors du traité de Transport qui rattache le Dauphiné au royaume de France<sup>109</sup>.

Ainsi, François de Theys représente bien l'ascension sociale initiée au travers de la décoration de la maison forte de Theys par Girard de Bellecombe. On peut facilement faire un parallèle entre Perceval qui devient chevalier et prouve sa valeur par des faits d'armes et François de Theys qui se hisse auprès des grandes familles dauphinoises en gagnant la confiance des princes. Cette ascension fulgurante s'est appuyée sur la confiance donnée par les dauphins de Viennois envers la famille de Theys, et particulièrement sur François de Theys. François, qui a su, par son rôle de juge dans les affaires publiques, mais aussi par sa loyauté, faire connaître le nom de sa famille auprès des princes et des grandes familles dauphinoises et ainsi grandir la renommée des Theys. Cet objectif d'ascension sociale se poursuit au travers de son neveu et successeur, Raymond.

---

<sup>108</sup> Marquis de Valbonnais, *Histoire de Dauphiné et des Princes qui ont porté le nom de Dauphin*, Vol.1, Genève, 1722, p.304

<sup>109</sup> René Favier, *Nouvelle histoire du Dauphiné : une province face à sa mémoire*, Grenoble, 2007, p.65

## Chapitre 8 – Raymond de Theys, de la continuité avec François au rapprochement avec Genève

Maintenant, on peut se concentrer sur l'héritier de François de Theys : Raymond de Theys, son neveu. Raymond est dans la continuité de son oncle. Il a également une formation de juriste qui semble plus avancé que François. Ce qui lui permet de se placer auprès des princes. Il suit la carrière politique de François en Dauphiné, mais la situation changeante de la province dauphinoise en 1349 par le traité de Transport marque un tournant pour la famille de Theys qui, étant placé dans l'enclave genevoise, se rapproche des comtes de Genève. Les princes de Genève s'assurent de donner des privilèges aux Theys pour que leur loyauté s'incline davantage envers eux qu'avec le royaume de France. Mais ce double jeu d'influence entre le Dauphiné et le Comté de Genève met à l'épreuve la loyauté de la famille de Theys : elle doit choisir un camp. D'un côté, nous avons la puissance du royaume de France qui s'est installé en Dauphiné et dont la famille de Theys est originaire. De l'autre, nous avons le Comté de Genève qui possède le mandement de Theys, La Pierre et Domène depuis l'installation de Girard de Bellecombe à Theys. Alors, c'est un moment crucial pour la famille de Theys qui, depuis François de Theys, se hisse peu à peu au niveau des grandes familles aristocratiques dauphinoises.

### *Une maîtrise du droit plus importante*

On vient de voir que François de Theys est un juriste qui a réussi à se hisser à la cour delphinale auprès des grandes familles nobles du Dauphiné. Son héritier et neveu poursuit la carrière politique de François. Il est important de commencer par dire que Raymond de Theys est allé plus loin. Il a fait des études à l'université et on peut l'attester par le fait qu'il porte le titre de « docteur en droit<sup>110</sup> » dès 1353 lorsqu'il hérite des possessions et seigneuries de son oncle. Ce titre lui est également confié après sa mort en 1395, confirmant le statut de juriste qu'il a tenu tout au long de sa vie<sup>111</sup>. Comme on va le voir, ses compétences juridiques lui ont servi pour occuper des places importantes. D'abord auprès du Dauphiné, puis auprès des Comtes de Genève.

En effet, cette formation en droit s'avère nécessaire et utile pour les seigneurs qui peuvent ainsi appliquer la justice seigneuriale sur un territoire concédé par leur prince, ils

---

<sup>110</sup> B 2620

<sup>111</sup> 2 E 16 pièce n°16 f°1

peuvent ainsi recevoir des offices et des postes laïques dans la société médiévale. Il y a donc un intérêt pour les nobles que de recevoir une formation de juriste afin d'avoir une place de choix dans la société. Ce goût pour les études de droit s'explique également par l'émergence des Universités de Droit au XIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, c'est à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que ces universités seront de plus en plus fréquentées. Auparavant, les enseignements traditionnels s'organisaient dans les écoles monastiques, les cathédrales, puis ont laissé peu à peu leurs places aux universités. Toutefois, il faut l'assentiment papal pour reconnaître officiellement l'université et les matières qu'elle enseigne. On peut citer la reconnaissance de l'enseignement du droit à Montpellier en 1289 ou bien l'émergence de l'université d'Avignon en 1303 grâce à la décision papale<sup>112</sup>. On peut également mentionner qu'en 1349, l'université de Grenoble ouvre ses portes. Les Universités de Droit enseignent principalement le Droit Romain qui touche la vie laïque et le Droit Canon spécifique aux clercs. Puisque la région est marquée historiquement par la présence de l'empire romain, de son administration et de ses lois, les sociétés proches de la région méditerranéenne se sont fortement inspiré de la justice romaine<sup>113</sup>.

Qui accède à ses études et pourquoi les faire ? Tout d'abord, c'est la noblesse et l'aristocratie qui accèdent à ses études, car elles sont chères et longues, d'autant plus que la maîtrise du latin est primordiale. Ce qui veut dire que les effectifs sont peu nombreux et que la présence de roturier se fait plus rare même si elle est possible<sup>114</sup>. Les études en droit permettent de former les nobles et aristocrates qui veulent accomplir une carrière ecclésiastique prestigieuse, pour devenir archevêque ou archidiacre, puisque les hautes fonctions requièrent une maîtrise du droit. Mais les postes moins importants requièrent également une formation en droit. En effet, une compréhension du droit canonique, c'est-à-dire qui concerne le droit lié à l'autorité ecclésiastique, est nécessaire pour tous les postes cléricaux. Ce qui ne veut pas dire que le passage à l'université est une obligation ni une nécessité puisqu'il existe des enseignements du droit canonique dans les écoles monastiques.

Les Universités de Droit donnent également l'accès aux études du droit laïques. Bien que certains souhaitent simplement bénéficier d'un gain de prestige par le fait d'avoir obtenu

---

<sup>112</sup>Jean Barbey, *Organisation générale des études et méthodes d'enseignement du droit au Moyen Âge*, Le Mans, 1985, p.13, consulté sur : <https://univ-droit.fr/docs/recherche/rhfd/pdf/02-1985/02-1985-p013-020.pdf> le 01/07/2022

<sup>113</sup> Albert Rigaudière, *Histoire du Droit et des Institutions dans la France Médiévale et Moderne*, Paris, 2018, p.462

<sup>114</sup>Philippe Contamine, *La noblesse...*, p.293

un diplôme, une licence ou un doctorat de droit, pour renforcer sa position ou bien la légitimer au sein de l'aristocratie ou de la noblesse ; pour avoir eu les fonds nécessaires et donc le temps nécessaire puisqu'un manque de moyens résulte d'un travail à côté pour payer les études, et il est alors rare de réussir intégralement son cursus<sup>115</sup>.

D'autres y voient le moyen d'accéder, grâce au doctorat, aux grands offices royaux ou bien des fonctions plus modestes aux seins de territoire plus petit comme un comté ou une ville, à des postes qui dirigent la société médiévale au quotidien<sup>116</sup>. Tout comme le rôle de bailli ou sénéchal qui possède des attributions judiciaires sur son bailliage, c'est-à-dire la circonscription territoriale qui lui est liée. Ou bien le rôle de juge-mage qui rend la justice, mais qui est en dessous du sénéchal. Et pour ce qui est des offices plus prestigieux, le titre de docteur en droit est de plus en plus nécessaire, car la fonction juridique est plus dure, plus complexe<sup>117</sup>. Ce titre donne alors la possibilité de prétendre à une position plus importante auprès du seigneur lige comme conseiller ou gouverneur.

On comprend mieux alors l'intérêt pour Raymond de Theys d'avoir poursuivi des études à l'université, il s'assure ainsi d'avoir une place dans la société auprès des princes en recevant des offices qui accordent des responsabilités et qui lui permet d'élever ou de renforcer sa position sociale au sein de la société médiévale. C'est également une preuve de modernité de la famille de Theys que de s'inscrire dans les nouvelles pratiques de l'aristocratie pour se démarquer et se placer dans la société.

### ***Raymond de Theys : de la continuité avec François de Theys...***

Ensuite, on peut dire que Raymond de Theys est dans la continuité avec François de Theys. Notamment dans leur parcours en tant que juriste. On a vu que François est un juge, il a donc des compétences juridiques utiles pour appliquer la justice seigneuriale. De son côté, Raymond de Theys est docteur en droit, ce qui signifie qu'il est allé plus loin que François. En effet, il est marqué que Raymond de Theys occupe le poste de procureur pour le Comté de Genève. Le 28 mai 1366, lors du mariage entre Aymon, héritier de Genève, et Marguerite, fille aînée d'Henri, comte de Vaudemont, on a la présence de plusieurs procureurs pour accomplir ce mariage et négocier la dot tandis qu'Aymon se rend en Orient.

---

<sup>115</sup> Vincent Tabbagh, *Les évêques dans le royaume de France au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, p.97

<sup>116</sup> Philippe Contamine, *La noblesse...*, p.289

<sup>117</sup> Albert Rigaudière, *Histoire du Droit...*, p.351

Parmi ces procureurs, on retrouve « le chevalier Raymond de Theys<sup>118</sup> ». Tandis que François de Theys rend le jugement, Raymond représente l'un des parties. Il tient plus du rôle de l'avocat puisque son rôle est moins neutre que celui du juge, ce qui lui donne un rôle plus intéressant auprès des princes puisqu'il peut les représenter et plaider en leur faveur.

Puis, bien que Raymond ait une maîtrise plus avancée du droit que François, il occupe le même poste que son oncle en tant que conseiller delphinal<sup>119</sup>. On peut dire que Raymond hérite des possessions de François, mais aussi de son influence politique en Dauphiné. Bien que la province ait perdu son indépendance pour se rattacher au royaume de France, il semblerait que la confiance obtenue par François auprès des dauphins se soit conservée pour son héritier Raymond. Mais, Nicolas Chorier nous raconte que le gouverneur delphinal Charles de Bouville a fait en sorte de chasser Raymond de Theys, Jacques Barru, Jacques de Roignes et Amédée de la Motte du conseil delphinal en 1382<sup>120</sup>. Le gouverneur Charles de Bouville est soupçonné de lever des fonds conséquents auprès des habitants de Grenoble, d'Oisans, du Briançonnais, de Vienne et de Romans pour organiser la défense du pays contre la Compagnie Bretonne qui est un groupe de mercenaire. Mais il semblerait que les fonds levés ne soient pas utilisés comme indiqué et que le gouverneur delphinal ait gardé les deniers pour lui. En effet, pendant que le gouverneur rend visite au pape à Avignon après avoir levé les fonds, une armée pille le territoire impunément. On peut supposer que les conseillers delphinaux, dont Raymond de Theys, se sont opposés aux détournements de fonds du gouverneur et qu'ils ont fini par être évincés du conseil delphinal.

Ainsi, Raymond de Theys est bien dans la continuation de son prédécesseur François. Il a suivi ses traces dans la maîtrise du droit en allant plus loin grâce aux études. Ce qui lui permet d'occuper le rôle de procureur pour le Comté de Genève. En représentant les princes de Genève, Raymond contribue au gain de renommée pour la famille de Theys. Raymond de Theys, en plus d'hériter des possessions et seigneuries de François de Theys, il récupère sa place au conseil delphinal, mais s'en retrouve chassé alors qu'il tente de protéger les intérêts des Dauphinois. Ce qui marque encore une fois l'ancrage local de la famille par la protection de ses habitants. Cet épisode renforce le lien de la famille de Theys avec les

---

<sup>118</sup> Revue savoissienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, littérature / Jules Philippe, directeur-gérant, Gallica, 1906 (A 47), page 144 : 28 mai 1366

<sup>119</sup> Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné volume 2*, Valence, 1878, p.371

<sup>120</sup>Ibid.

princes de Genève et Raymond se détache de François qui est connu pour ses liens avec les dauphins de Viennois.

### *... au rapprochement avec le Comté de Genève*

Pour commencer, on peut dire que Raymond n'attend pas d'être évincé du conseil delphinal pour se rapprocher des comtes de Genève. Après tout, la famille de Theys évolue dans l'enclave genevoise et le fait que le Dauphiné soit transporté dans le royaume de France peut donner des appréhensions quant à l'avenir des nobles dauphinois qui peuvent être supplanté par les grandes familles françaises. Après tout, Charles de Bouville n'est pas d'origine dauphinoise, et occupe la place du gouverneur delphinal. On peut remonter le 20 novembre 1367, date à laquelle Raymond de Theys reçoit des droits de justice sur les mandements de Theys, La Pierre et Domène : « Amédée comte de Genève, seigneur de Raymond de Theys, chevalier, aimé et fidèle, a donné et concédé du plein pouvoir et entière juridiction sur toute chose et chaque homme, [...] en notre terre du Grésivaudan<sup>121</sup> ». Ce faisant, Raymond de Theys peut appliquer la justice seigneuriale dans l'enclave genevoise. Amédée III de Genève s'assure également de la loyauté de Raymond, seigneur du château d'Herculais, en lui octroyant des privilèges et des responsabilités qui servent à la famille de Theys pour assurer sa position parmi l'aristocratie.

Ensuite, le rapprochement de Raymond de Theys avec Genève s'explique également par le fait que ses successeurs possèdent ce droit de justice sur l'enclave genevoise. La famille de Theys est assurée de garder les privilèges et les responsabilités donnés par le comte de Genève si Raymond de Theys vient à mourir. Dans ce même acte du 20 novembre 1367, il est précisé que les enfants de Jean dit Rosset, les neveux de Raymond, qui sont François dit Rosset et Mermet de Theys sont cités aux côtés de Raymond lorsqu'il reçoit la justice seigneuriale : « [...] du plein pouvoir et entière juridiction sur toute chose et chaque homme, ainsi que les lois dites par les seigneurs Raymond, Mermet et François de Theys, les fils de feu Jean de Theys, qu'ils possèdent en notre terre du Grésivaudan<sup>122</sup>. » Ce qui nous montre l'importance pour une famille de l'aristocratie d'assurer son futur, de garantir sa place au sein de la société. Ici, la famille de Theys profite de la situation politique dans laquelle elle évolue. Ancrée à Theys, elle joue avec l'influence genevoise qui, étant une

---

<sup>121</sup> 2 E 16 pièce n°9 f°1

<sup>122</sup> Ibid.

entité politique plus restreinte que le royaume de France, est plus propice à donner des offices sur son territoire et à garder ses sujets auprès d'elle.

Enfin, en recevant le droit de justice sur les terres du Grésivaudan appartenant au Comté de Genève, la famille de Theys reçoit ainsi de la renommée et de la reconnaissance. En plus de ses possessions sur le mandement de Theys, la famille exerce une influence qui vient directement du seigneur lige de Theys. Cette confiance, accordée par Genève, se perçoit grâce à des hommages que reçoivent Raymond et son héritier Mermet. Des familles locales, moins importantes que celle de Theys, font la promesse de fidélité et de dévouement envers leur seigneur. Bien que les Theys ne soient pas seigneurs de Theys, le droit de justice leur accorde le bénéfice de pouvoir représenter leur seigneur lige sur le mandement de Theys en appliquant sa justice. Le 19 mars 1376, Jean de Ayes dit Bret prête hommage à Raymond de Theys, à ses officiers, mais aussi à Mermet de Theys. Il est précisé que cet hommage vaudra pour quand Mermet de Theys succédera à Raymond<sup>123</sup>. On voit qu'il s'agit d'une double reconnaissance. Et on apprend que Raymond a des officiers sous ses ordres. Ce qui veut dire que l'office reçu par Raymond de Theys lui a donné une autorité sur d'autres officiers. Après tout, bien qu'il ne soit pas seigneur de Theys, il est mentionné comme étant le « messire d'Herculais, seigneur dudit lieu <sup>124</sup>», ce qui nous montre que la famille de Theys jouit de la position du château qui leur donne une autorité sur le mandement de Theys.

Ainsi, en se rapprochant des comtes de Genève, Raymond de Theys s'affranchit de François de Theys qui était plus proche des dauphins que de Genève. Ce rapprochement s'explique notamment par la situation politique en Dauphiné. Le fait que la province dauphinoise soit rattachée en 1349 au royaume de France incite les comtes de Genève à renforcer leur position en Grésivaudan par crainte de perdre leur enclave au profit du royaume de France. Pour ce faire, ils doivent s'assurer de la loyauté de famille noble locale puissante. La famille de Theys correspond à cette demande. Les Theys ont réussi à s'implanter durablement sur le mandement de Theys et en Grésivaudan, ils possèdent donc un réseau et une influence importante dans la vallée du Grésivaudan. La renommée de François de Theys s'est posée sur Raymond de Theys qui a su dépasser son prédécesseur en obtenant un diplôme en droit et en s'affranchissant du conseil delphinal (contre son gré). Sa position sur le mandement de Theys lui a accordé les faveurs et la confiance des comtes de

---

<sup>123</sup> 2 E 16 pièce n°13 f°1

<sup>124</sup> 2 E 16 pièce n°11

Genève. On peut avancer que la situation politique dauphinoise déplaît à Raymond qui a grandi à l'époque des dauphins de Viennois. Il se trouverait alors plus enclin à se rapprocher du Comté de Genève qui s'assure de lui octroyer des offices. Ce qui n'est pas le cas du royaume de France qui préfère mettre en avant des familles nobles françaises qui lui sont fidèles. Après tout, la famille de Theys se bat pour rejoindre les grandes familles dauphinoises, mais ce combat est bien plus difficile face à l'influence des grandes familles françaises. Bien que Raymond de Theys ait la bénédiction des comtes de Genève, sa loyauté est mise à l'épreuve par des enquêtes et par la pression du royaume de France qui souhaite récupérer l'enclave genevoise pour former un territoire uni.

### *La loyauté de Raymond (et de la famille de Theys) mise à l'épreuve*

Tout d'abord, en replaçant la situation politique du Dauphiné qui devient Français en 1349, on comprend qu'une nouvelle influence se pose sur le gouvernement delphinal. Le Dauphiné n'est plus indépendant et l'héritier du trône de France se place à la gestion du territoire. On a vu que la famille de Theys est loyale aux dauphins de Viennois, et il est intéressant de voir si cette loyauté persiste après le Traité de Transport. En 1353, lorsque Raymond hérite de François de Theys, on peut supposer qu'il ait prêté hommage à Charles V qui est le premier dauphin de France. Après tout, Raymond séjourne au conseil delphinal jusqu'en 1382. Difficile d'imaginer un seigneur siégé à ce poste sans avoir prêté un hommage lige envers le nouveau dauphin.

Cependant, le 11 août 1378, la famille de Theys rend hommage lige au comte Pierre III de Genève. Puisque le mandement de Theys appartient au Comté de Genève et que la famille de Theys y ait basé, il est naturel de les voir prêter hommage à leur seigneur lige. Ce qui interroge, c'est d'avoir vu que les Theys évoluent également en dehors de l'enclave genevoise et qu'ils ont su en tirer avantage puisqu'ils se sont placés auprès des grandes familles dauphinoises dans le gouvernement delphinal. Nous n'avons pas de trace sur François de Theys qui aurait prêté hommage lige aux comtes de Genève. Mais dans cet acte, on voit clairement que la famille de Theys place sa loyauté auprès de Genève : « Reconnaissance faite au comte de Genève, seigneur de Theys, par nobles Raymond, Mermet, Jean et François (dit Rosset) de Theys<sup>125</sup> ». On peut également dire que Raymond de Theys n'est pas attendu 1378 pour prêter hommage lige au comte de Genève. Lorsqu'Amédée III

---

<sup>125</sup> 2 E 16 pièce n°14 f°1

de Genève lui confère le droit de justice sur les mandements de Theys, La Pierre et Domène, il le qualifie comme « aimé et fidèle<sup>126</sup> ». Ce qui sous-entend que Raymond de Theys se soit déjà positionné comme allié de Genève et qu'il renouvelle son allégeance avec Pierre III de Genève. Mais cette fois, c'est toute la famille qui est présente pour rendre hommage lige.

Mais la loyauté de Raymond de Theys envers Genève est mise à l'épreuve. Pour mieux comprendre la situation, il faut noter que le comte Amédée III de Genève se rapproche du Comté de Savoie pour lutter contre l'influence du royaume de France qui semble vouloir s'agrandir<sup>127</sup>. Ce qui se justifie lorsque le dauphin Charles II (1368-1380), futur roi Charles VI de France (1380-1422) s'intéresse au territoire du Dauphiné et mène un procès contre Pierre III de Genève au sujet de ses possessions en Grésivaudan, c'est-à-dire les mandements de Theys, La Pierre et Domène. Le but est de récupérer cette enclave genevoise pour unifier le territoire dauphinois. Dans un cahier de 54 feuillets datant de l'année 1387, il y a la déposition des témoins produite par le comte de Genève dans son procès avec le dauphin au sujet des possessions en Grésivaudan. Il est mentionné que Raymond de Theys et d'autres officiers rendent la justice à Theys, comme on l'a vu précédemment lorsque Raymond reçoit le droit de justice. Mais il n'est pas présent pour la défense du comte de Genève dans le cahier. Pourtant, on a vu que Raymond de Theys s'est déjà placé en représentant des comtes de Genève et qu'il leur est fidèle. Alors pourquoi ne prend-il pas part à la défense ? Peut-être qu'il y a un conflit d'intérêt en jeu ? Ne pas oublier que Raymond de Theys reste seigneur de Thoranne. Que François dit Rosset a reçu, par son présumé frère décédé Girard<sup>128</sup>, la seigneurie de La Bayette et de la terre de Bellecombe. Tout ceci se trouvent en Grésivaudan, sur les terres du Dauphiné qui fait maintenant partie du royaume de France. Il y a donc un risque pour les Theys de perdre leurs possessions en Dauphiné s'ils prennent parti en faveur du comte de Genève.

Puis, dans l'extrait d'une enquête du 20 janvier 1390, on apprend que Charles VI envoie un commissaire pour récupérer les possessions du Comté de Genève en Grésivaudan : « Commence l'enquête en présence de l'officier de la curie delphinal [...] bailli du dauphin de Viennois et Valentinois et aussi commissaire delphinal<sup>129</sup> ». Le fait que le titre de dauphin

---

<sup>126</sup> 2 E 16 pièce n°9 f°1

<sup>127</sup> Nicolas Carrier, Matthieu de La Corbière, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV<sup>e</sup> siècle : enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339*, Genève, 2005, p.17

<sup>128</sup> Annexe : voir Généalogie

<sup>129</sup> 2 E 16 pièce n°15 f°1

prenne une dimension royale puisqu'il garantit l'assise royale sur le trône de France<sup>130</sup>, le roi de France Charles VI souhaite renforcer son contrôle sur la nouvelle province en évinçant l'influence genevoise sur la vallée du Grésivaudan. « Notre seigneur dauphin et à partir de l'opinion et disposition légitime précédant la disposition faites des forts de Theys, La Pierre et Domène, et aussi de toute la terre et possession du comte de Genève en Grésivaudan, dont les propriétés supérieures delphinal sont disposées, rétablis et confiés à la main de notre seigneur dauphin<sup>131</sup> ». Malgré les tentatives de Charles VI de s'emparer des possessions de Genève, il faut attendre 1408 que le comte Odon de Villars ne les cèdent au roi de France. On voit que les tensions entre le roi de France et le comte de Genève place la famille de Theys dans une situation difficile. Bien que ce ne soit pas dit directement, on peut le déduire. D'un côté, Raymond et ses neveux ont reçu le droit de justice sur l'enclave genevoise et ont prêté hommage lige. De l'autre, les nombreuses possessions des Theys en Grésivaudan sont issues à l'origine des dauphins de Viennois et dont l'autorité s'est transportée vers le royaume de France. Ils peuvent absolument tout perdre s'ils continuent de soutenir le comte de Genève.

Ainsi, Raymond de Theys se place comme un ami des princes de Genève. Bien qu'il soit placé au conseil delphinal, son allégeance se tourne déjà vers Genève. Le comte Amédée III lui donne sa confiance pour le représenter sur ses possessions en Grésivaudan. Ceci s'explique par le changement de la situation politique de la province du Dauphiné qui perd son indépendance pour se rattacher au royaume de France. On voit également que le reste de la famille de Theys se range du côté de Raymond et donc de Genève. Les Theys sont tiraillés entre les différentes possessions qu'ils ont obtenues grâce aux bonnes relations qu'ils ont entretenues avec les dauphins de Viennois et par la reconnaissance des comtes de Genève qui n'ont jamais évincé la famille du mandement de Theys, qui leur ont donné des offices sur l'enclave genevoise. D'ailleurs, les droits de justices obtenus par Raymond s'obtiennent alors qu'il est encore membre du conseil delphinal. Mais la pression que subit le Comté de Genève sur ses possessions en Grésivaudan oblige la famille de Theys à se mettre en retrait pour éviter de tout perdre. D'un côté, les Theys peuvent perdre leur foyer, c'est-à-dire la maison et château fort de Theys, et de l'autre, ils peuvent tout perdre : le risque de voir tous les efforts produits depuis Girard de Bellecombe soient réduits à néant.

---

<sup>130</sup> Anne Lemonde, *Le temps des libertés L'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, 2002. p.54 et 63-66

<sup>131</sup> 2 E 16 pièce n°15 f°1v

## Conclusion

La famille de Theys est l'évolution logique des Bellecombe qui ont élargi leur champ des possibles grâce à leur nouvelle assise sur le mandement de Theys. Elle s'est caractérisée par la décoration du Châtel. On peut soupçonner que Girard de Bellecombe avait bien compris que la nouvelle position de la famille sur la vallée du Grésivaudan leur offrirait de nouvelles opportunités pour enfin aspirer à quelque chose de plus grand, au lieu de se cantonner au rôle de garde-frontière.

Les membres de la famille ont travaillé leurs relations, entrepris de s'élargir même si ça reste timide. La famille de Theys continue de former un clan, efficace pour concentrer les possessions, mais qui finit par restreindre la portée de leur potentiel. La famille de Theys s'inscrit bien dans l'évolution de l'aristocratie en se modernisant, en s'intégrant dans le renouveau seigneurial. D'abord par la formation de leur famille, choisissant des prénoms qui rappelle leur origine et aussi en prenant des prénoms nouveaux et récents qui s'intègrent à leur époque. Ils délaissent peu à peu les fonctions épiscopales pour maîtriser le droit et ainsi occuper des fonctions judiciaires qui occupent une place plus importante au sein de l'administration seigneuriale, que ce soit pour organiser le territoire ou bien le diriger.

Le rapprochement avec les princes leur a autant servi que desservi. La relation que les Theys ont entretenue avec les dauphins de Viennois leur ont permis de gagner en puissance, d'avoir une confiance renouvelée qui les ont placés politiquement au sein du conseil delphinal, au côté des grandes familles. Mais à partir de 1349, avec le traité de Transport, et du fait de la situation de la famille de Theys sur l'enclave genevoise, dont les possessions et réseaux en Dauphiné les forcent à jouer sur deux tableaux. Elle se bat pour garder sa position au sein de l'aristocratie, mais la pression française pour unifier son territoire vient fragiliser la position des Theys qui, ayant leur possession et réseau en Dauphiné les forcent à se retirer de la défense du Comté de Genève. Ce qui fragilise leur position et la confiance de la nouvelle tutelle française. Mais la famille de Theys reste encore active un moment avant que les possessions qu'ils détiennent sortent peu à peu de la généalogie. Raoul de Theys est coseigneur de Theys au XV<sup>e</sup> siècle, ils gardent la possession de la maison forte du Châtel. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Pierre de Theys se bat au côté du chevalier Bayard, ils commandent les troupes ensemble. La famille de Theys reste encore présente, mais ne peut rivaliser avec les grandes familles françaises, ce qui ne l'empêche pas de garder son influence dans la vallée du Grésivaudan.

Ainsi, la famille de Theys a atteint son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle en voulant s'approcher au plus près des grandes familles seigneuriales. Ils ont réussi à s'extraire localement pour exercer une influence dans la toute la vallée du Grésivaudan, en Trièves, mais aussi politiquement en se rapprochant des dauphins de Viennois. Ce qui leur a permis d'accomplir en partie la vision de Girard de Bellecombe, fondateur de la famille, qui a décelé en la possession du Châtel de Theys l'opportunité pour se rapprocher des grandes familles dauphinoises.

## Postface

Alors que mon mémoire se finalise, j'ai l'occasion de réfléchir calmement à ce que j'ai produit. La réalisation de ce premier mémoire a été pour moi tout autant une source d'inquiétude que de joie. Finalement, j'ai trouvé ce travail instructif et intéressant, que ce soit au niveau de la réalisation du travail que pour mon expérience personnelle.

Grâce au mémoire, j'ai beaucoup appris sur ma capacité à gérer de nouvelles méthodes de travail : sur les sources, sur la construction d'une généalogie, sur le recoupement d'information et sur la rédaction. J'ai également pu m'intéresser davantage à l'histoire du Dauphiné, sur son territoire et ses enjeux. Ère géographique qui m'était alors presque inconnue par le fait que je suis originaire de Provence et que j'y ai vécu jusque-là.

J'ai également repéré mes principaux défauts pour la réalisation d'un tel travail. La gestion de mon temps de travail est assez chaotique, il est parfois très productif comme il peut être peu productif. Ce qui donne, selon moi, une qualité de travail qui varie et qui se ressent. Ce que j'ai trouvé particulièrement difficile a été d'utiliser pleinement les sources pour réussir à aller plus loin, théoriser davantage, trouver des pistes qui sont à la fois justes et innovantes. Alors, je souhaite améliorer ces points pour produire mon prochain mémoire de manière qu'il soit plus qualitatif.

Nawrocki Pierre

Grenoble, août 2022

## Sources

### Archives départementales de l'Isère, antérieur à 1790, rédigé par M. A. PRUDHOMME

#### Série B : Répertoire des registres du fonds de la Chambre des comtes du Dauphiné

##### Registre de notaire :

- B 4425, folio 49, 3 juillet 1439, Barrachin de Theys
- B 4425, folio 111, 25 novembre 1418, Jean de Theys
- B 4425, folio 246, 9 février 1408, Jean et Giroud de Theys

##### Déposition de témoin :

- B 3617, année 1387, Raymond de Theys

##### Hommage et héritage :

- B 3383, 23 février 1447, Raoul de Theys (hommage)
- B 2958, pièce n°120, 20 janvier 1402, Jean de Theys (hommage)
- B 2620, 28 décembre 1353, François de Theys et Raymond de Theys (héritage)

#### Sous série 2 E : Titres de familles

##### Répertoire des titres et actes concernant la juridiction d'Herculais :

- 2 E 16, pièce n°6, 27 novembre 1334, François, Pierre et Jean de Theys
- 2 E 16, pièce n°6 bis, 19 février 1335, Pierre de Theys
- 2 E 16, pièce n°9, 20 novembre 1367, Raymond, Mermet, François et Jean de Theys
- 2 E 16, pièce n°11, idem
- 2 E 16, pièce n°13, 19 mars 1376, Raymond, Mermet de Theys
- 2 E 16, pièce n°14, 11 août 1378, Raymond, Mermet, Jean, François et Arthaude (veuve de François de Theys)
- 2 E 16, pièce n°15, 20 janvier 1390, Mermet et François de Theys
- 2 E 16 pièce n°16, 1395, Raymond, Jean et François de Theys

## Bibliographie

### 1. Outils de travail

Chevalier, U. (1913). *Regeste Dauphinois*, Vol. 1-7

Chevalier, U et Lacroix, A. (1879). *Inventaire des archives dauphinoises de M. Henry Morin-Pons*

PRUDHOMME Auguste, *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Série B, Vol. 3-4, Grenoble, 1899

### 2. Ouvrages anciens, sources secondaires

Brizard, G. (2022). *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné. Tome 1, avec les pièces justificatives pour servir de preuves à l'histoire, par M. l'abbé Brizard, . . . Volume 1 1779 [Leather Bound]*. Generic.

Burnier, E. (2012). *Histoire De L'abbaye De Tamié En Savoie*. Nabu Press.

Chorier, N. (1878). *Histoire générale du Dauphiné. vol. 1 / par Nicolas Chorier, . . . Gallica.*  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k95308m.texteImage>

Chorier, N. (1878b). *Histoire générale du Dauphiné. vol. 2 / par Nicolas Chorier, . . . Gallica.*  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k95311h.texteImage>

Valbonnais, J. P. M. B. (1722). *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs États à la couronne de France. . . Tome premier.* numelyo. [https://numelyo.bm-lyon.fr/f\\_view/BML:BML\\_00GOO0100137001100975627](https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001100975627)

Valbonnais, J. P. M. B. (1722). *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs États à la couronne de France. Tome 2.* Gallica.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9609050z>

### 3. Manuel

Dumézil, B., Gauvard, C., Gall, J. M. L., & Coquard, O. (2017). *Une histoire de France*. PUF.

### 4. Ouvrages spécialisés

- Association Patrimoines de l'Isère, Chomel, V., Belmont, A., & Association Patrimoines de l'Isère. (2000). *Pierres de mémoire, écrits d'histoire*. Presses universitaires de Grenoble.
- Bligny, B. (1973). *Histoire du Dauphiné*. Privat.
- Bove, B., Bühler-Thierry, G., Cassard, J. C., Mazel, F., Mériaux, C., & Cornette, J. (2012). *Le Moyen-Âge 481–1453*. Belin.
- Brondy, R., Demotz, B., & Leguay, J. P. (1984). *La Savoie de l'an mil à la Réforme*. Ouest France.
- Carrier, N., de la Corbière, M., & de la Corbière, M. (2005). *Entre Genève et Mont-Blanc au XIVe siècle*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- Clavier, A., & Avavian, P. (2014). *Perceval en montagne*. Conseil général de l'Isère, Patrimoine en Isère.
- Contamine, P. (1976). *La Noblesse au Moyen Age : XIe-XVe Siècles-Essais à la mémoire de Robert Boutruche*. Presses Universitaires de France - PUF.
- de Monredon, T. L. D. (2015). *Le décor peint de la maison médiévale*. Picard.
- Duby, G. (1988). *Hommes et structures du Moyen-Age : La société chevaleresque*. Flammarion.
- Duparc, P. (1995). *Le comté de Genève : IXe-XVe siècles*, Jullien
- Falque-Vert, H. (1997). *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIIIe siècle*. Presses universitaires de Grenoble.
- Favier, R. (2007). *Nouvelle histoire du Dauphiné : Une province face à sa mémoire (Beaux livres Patrimoine) (French Edition)* (GLENAT éd.). GLENAT.
- Gal, S. (2007). *Bayard : histoires croisées du chevalier (Pierre et l'Écrit (La)) (PU DE GRENOBLE éd.)*. PU GRENOBLE
- Giordanengo, G. (1969). *La noblesse dauphinoise au temps du dauphin Humbert II (1333–1349)*. Ecole des Chartres.
- Giordanengo, G. (1988). *Le droit féodal dans les pays de droit écrit*. Ecole française de Rome.
- Janeau, H. (1942). *Les institutions judiciaires du Dauphiné de Viennois sous la troisième race des Dauphins (1282-1349)*. Imprimerie ALLIER
- Kersuzan, A. (2019). *Défendre la Bresse et le Bugey : Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282–1355) (French Edition)*. Presses universitaires de Lyon.
- Lemonde, A. (2002). *Le temps des libertés en Dauphiné*. Presses universitaires de Grenoble.

- Lemondé, A. (2006). *Les Allemand et le dauphin (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s) Du lignage médiéval au lignage moderne, réflexion sur les recompositions de la noblesse à la fin du Moyen-Âge*, Presses universitaires de Grenoble
- Mazard, C., & Chomel, V. (1999). *Dauphiné, France*. Presses universitaires de Grenoble.
- Mazard, C., Esperguin, N., & Musée dauphinois. (1998). *Atlas du patrimoine de l'Isère*. Glénat.
- Mazel, F. (2002). *La noblesse et l'Eglise en Provence, fin Xe-début XIVe siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, CTHS
- Morsel, J. (2004). *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident, Ve-XVe siècle* (ARMAND COLIN éd.). ARMAND COLIN.
- Paravy, P., & Verdier, R. (2001). *De la principauté à la province*. Centre de Recherche d'Histoire de l'Italie et des Pays Alps.
- Pouchot, H. (1954). *Theys : son histoire*. Roissard
- R. (2018). *Histoire du droit et des institutions dans la France médiévale et moderne. (CORPUS - SERIE)*. Economica.
- Vincent, T. (2015). *Eveques dans le royaume de France au xive siècle*. PU DIJON.
- 

## 5. Sitographie

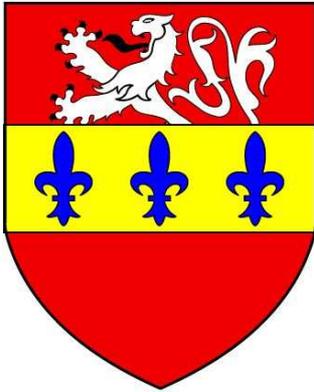
- Le Comté de Genève – Musée du patrimoine militaire de Lyon et sa région*. (2021, 14 décembre). Musée militaire Lyon. Consulté le 12 mai 2022, à l'adresse <https://museemilitairelyon.com/2021/12/14/le-comte-de-geneve/>
- Les abbés de Tamié — Abbaye de Tamié*. (s. d.). Abbaye Tamie. Consulté le 20 juin 2022, à l'adresse <https://www.abbaye-tamie.com/histoire/histoire-de-tamie/tamie-1132-1861/les-abbes-de-tamie>
- Gallian, J. (2010). *Généalogie des familles nobles de Claret à Avignon* [Fichier PDF].consulté le 12/07/2022, à l'adresse <http://jean.gallian.free.fr/comm2/Images/genealog/claret/p1a.pdf>
- Revue savoissienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, littérature / Jules Philippe, directeur-gérant*. (1906). Gallica. Consulté le 27 août 2022, à l'adresse <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k487296n/f163.item>
- Glossaire médiéval*. (2001, août 28). Atelier des dauphins. <https://www.atelierdesdauphins.com/histo/glossair.htm>

- Savoie. (2015, 15 janvier). hls-dhs-dss.ch. Consulté le 12 mai 2022, à l'adresse <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006641/2015-01-15/>
- de Monredon, T. L. D. (2020, 3 janvier). *Le Châtel de Theys. Une exceptionnelle maison forte en Belledonne*. Academia.edu. Consulté le 23 juin 2022, à l'adresse [https://www.academia.edu/41497916/Le\\_Ch%C3%A2tel\\_de\\_Theys\\_Une\\_exceptionnelle\\_maison\\_forte\\_en\\_Belledonne](https://www.academia.edu/41497916/Le_Ch%C3%A2tel_de_Theys_Une_exceptionnelle_maison_forte_en_Belledonne)
- le Deschault De Monredon, T. (2022, 7 février). *Une histoire plus que millénaire*. Châtel de Theys. Consulté le 23 mars 2022, à l'adresse <https://chateldetheys.com/une-histoire-plus-que-millenaire/>
- de Palma, J. (2019, 19 février). *Château-Vieux*. mairie-lapierre.fr. Consulté le 21 juin 2022, à l'adresse <https://mairie-lapierre.fr/2019/02/19/chateau-vieux/>
- Brugnon, P. (2019, 8 septembre). « *Le château d'Arvillard et ses seigneurs au Moyen-Âge (XIe-XIVe siècles)* », conférence organisée par l'Association Arvill'Art et Patrimoine au château d'Escart (Arvillard, Savoie), 20 septembre 2014. Pierre Brugnon - Academia.edu. Consulté le 18 juin 2022, à l'adresse <https://www.academia.edu/10101564/>
- Faure, C. (2019, 9 septembre). *Un projet de cession du Dauphiné à l'Église romaine (1338–1340)*. Persee. Consulté le 29 avril 2022, à l'adresse [https://www.persee.fr/doc/mefr\\_0223-4874\\_1907\\_num\\_27\\_1\\_6952](https://www.persee.fr/doc/mefr_0223-4874_1907_num_27_1_6952)
- Mazel, F. (2008, 23 janvier). *Pouvoir aristocratique et Église aux Xe-XIe siècles. Retour sur la . . .* Journals Openedition. Consulté le 24 août 2022, à l'adresse <https://journals.openedition.org/cem/4173>

## **Table des annexes**

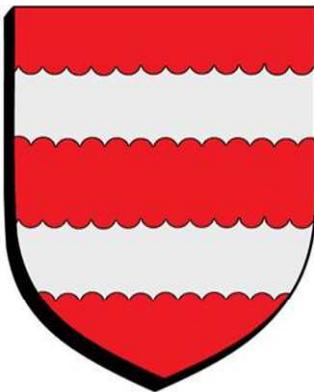
Annexe 1 : Blasons des familles de Bellecombe et de Theys .....	75
Annexe2 : Généalogie et succession des possessions de la famille de Theys.....	76

## Annexe 1 : Blasons des familles de Bellecombe et de Theys



Blason de la famille de Bellecombe

« De gueules à la face d'or, chargée de trois fleurs de lys d'azur, au lion d'argent, neissant du chef de la face, armé et lampassé de sable<sup>132</sup>. »



Blason de la famille de Theys

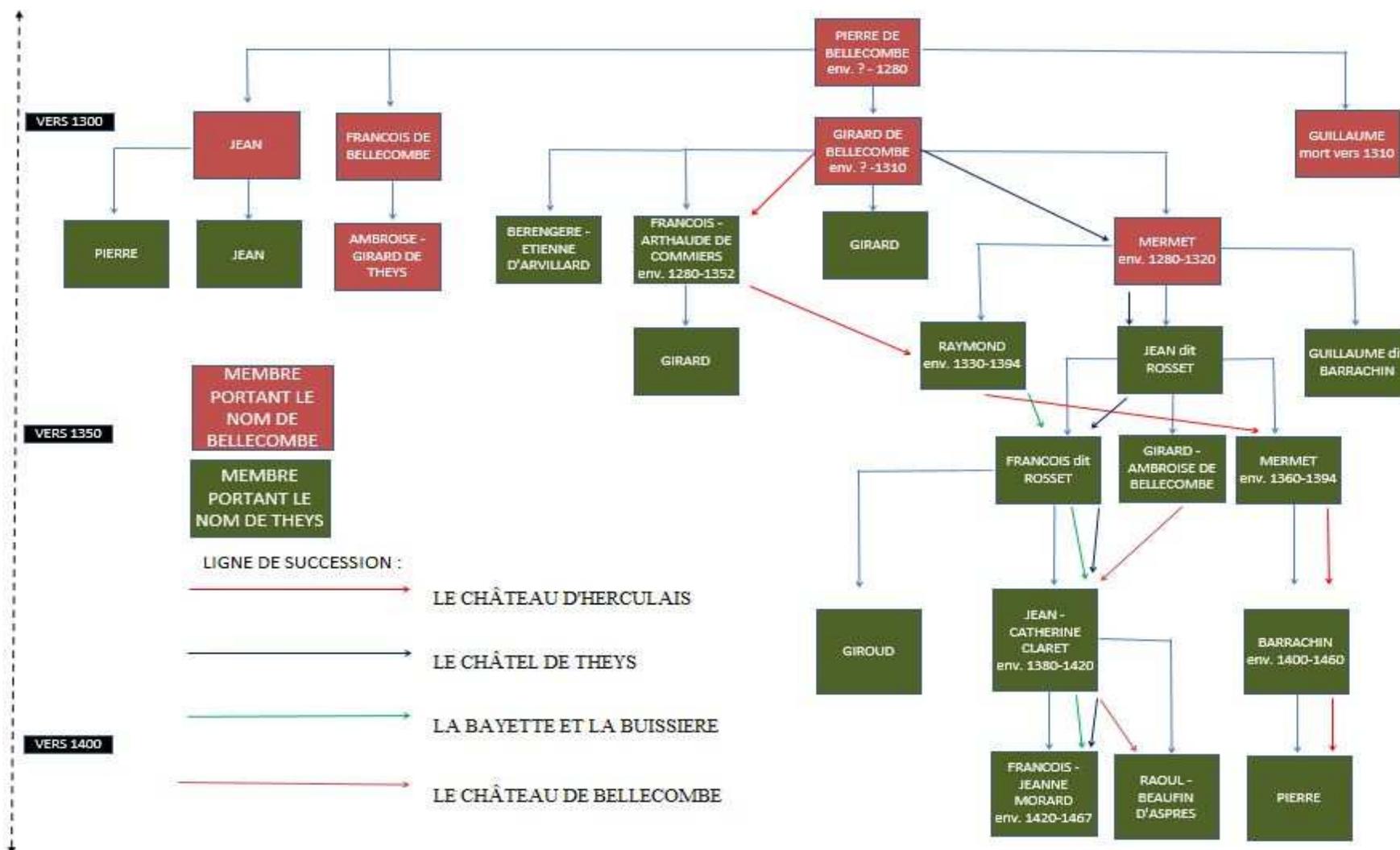
« De gueules à deux fascies engreslées d'argent<sup>133</sup>. »

---

<sup>132</sup> Consulté sur [http://www.francegenweb.org/heraldique//base/details.php?image\\_id=12331&mode=search](http://www.francegenweb.org/heraldique//base/details.php?image_id=12331&mode=search) le 16/08/2022. Source provenant de *l'Armorial du Dauphiné*, G. Rivoire de la Batie

<sup>133</sup> Consulté sur [http://www.francegenweb.org/heraldique//base/details.php?image\\_id=4384&mode=search](http://www.francegenweb.org/heraldique//base/details.php?image_id=4384&mode=search) le 16/08/2022. Source provenant de *l'Annuaire de la noblesse de France*, 1876.

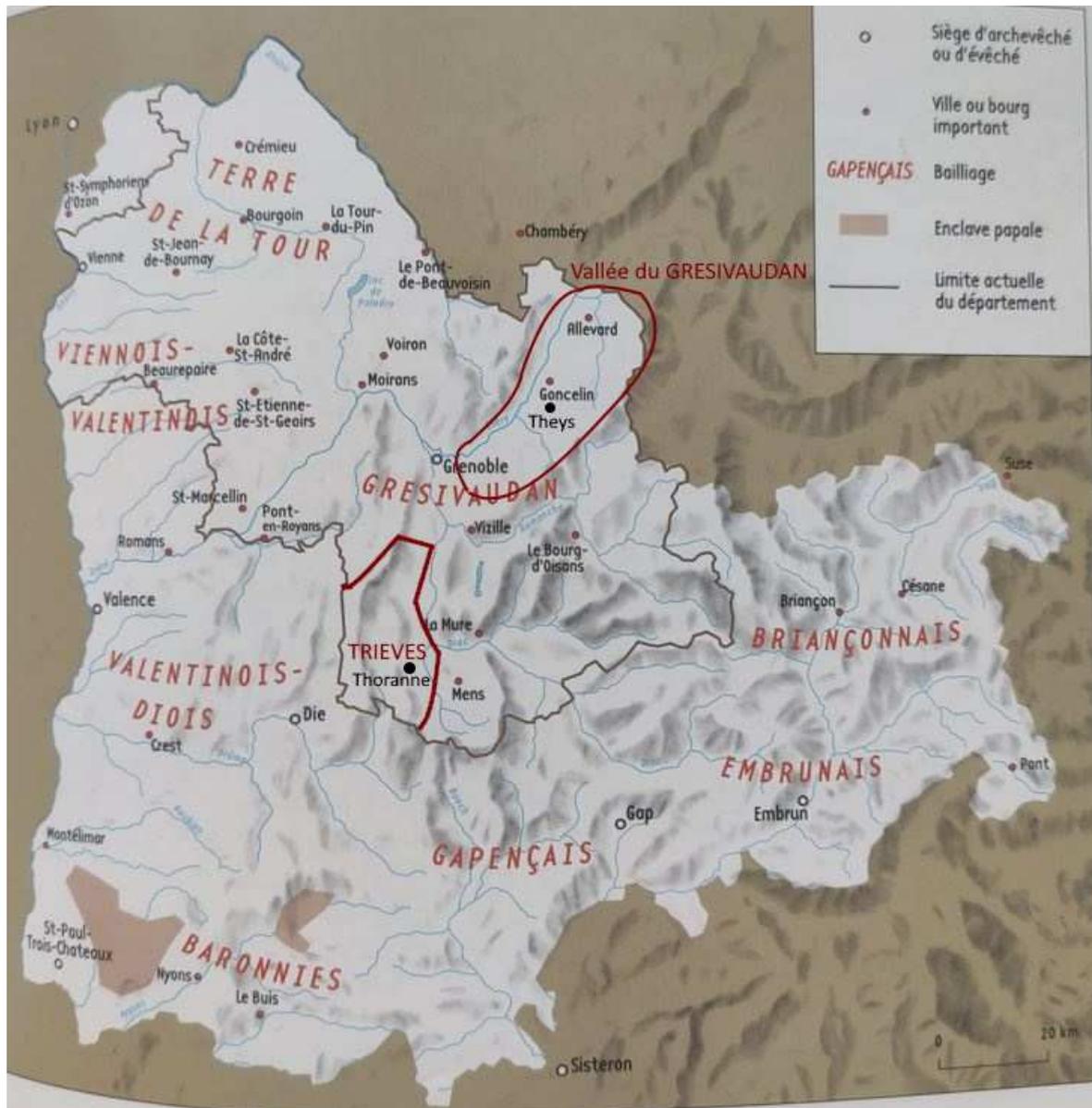
## Annexe2 : Généalogie et succession des possessions de la famille de Theys



## **Table des cartes**

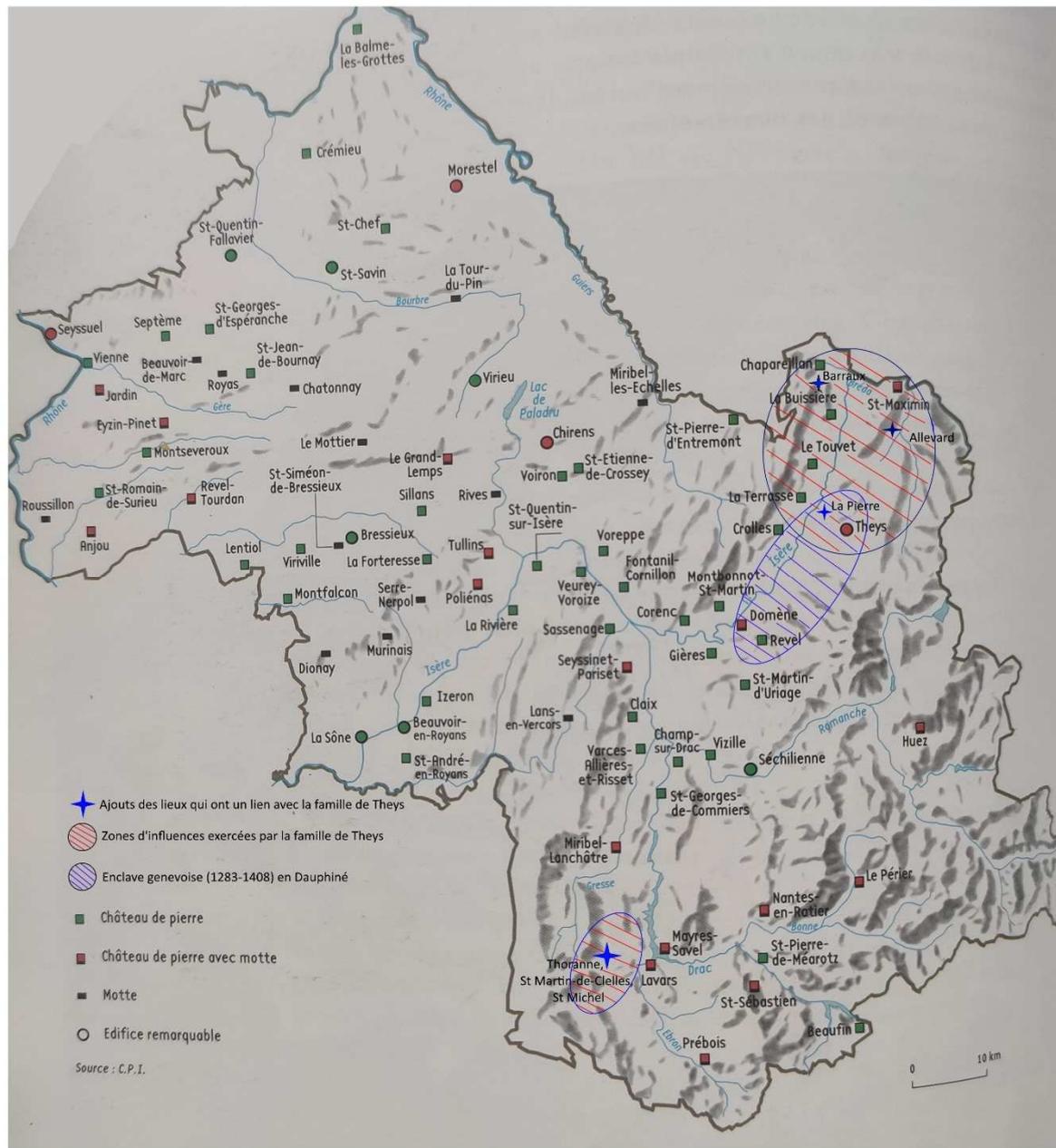
Carte 1 : Territoire du Dauphiné au XV <sup>e</sup> siècle.....	78
Carte 2 : Emplacements partiels des châteaux et maisons fortes en Dauphiné.....	79
Carte 3 : Le Comté de Genève vers 1300.....	80

Carte 1 : Territoire du Dauphiné au XV<sup>e</sup> siècle<sup>134</sup>



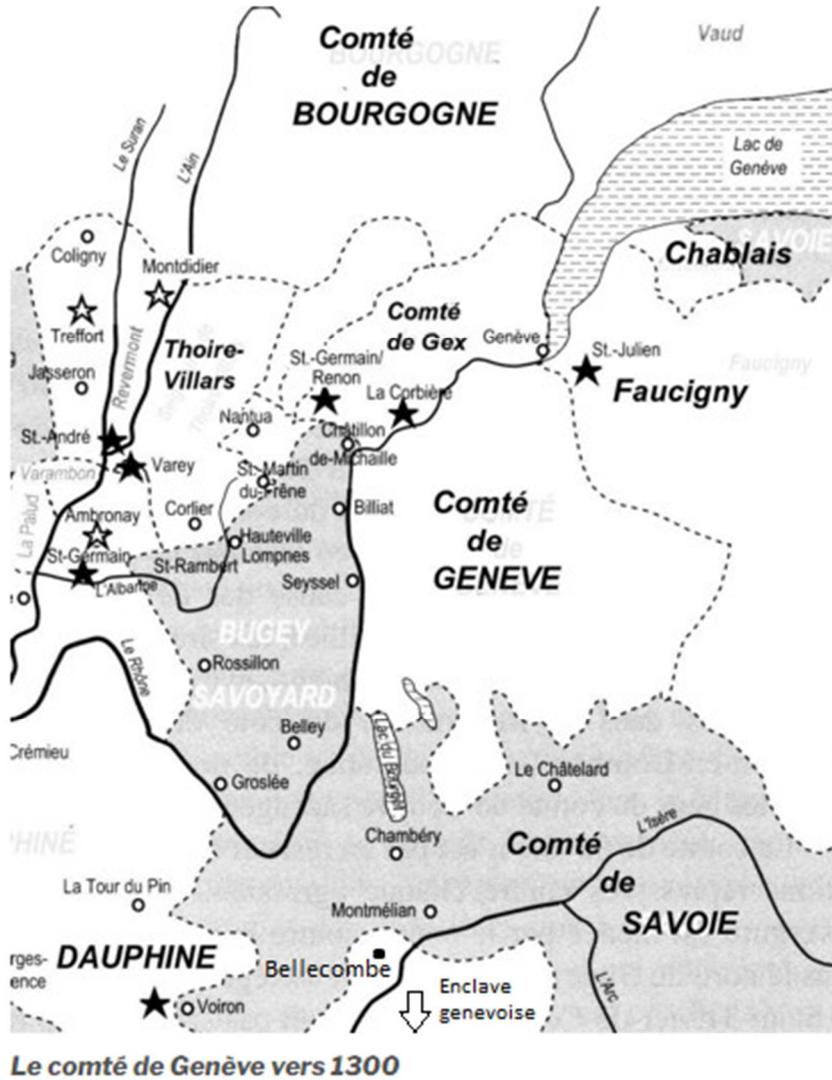
<sup>134</sup> Chantal Mazard, *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, 1998, p.112

## Carte 2 : Emplacements partiels des châteaux et maisons fortes en Dauphiné<sup>135</sup>



<sup>135</sup> Chantal Mazard, *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, 1998, p.112

### Carte 3 : Le Comté de Genève vers 1300<sup>136</sup>



<sup>136</sup> Consulté le 12/05/2022 à l'adresse : <https://museemilitairelyon.com/2021/12/14/le-comte-de-geneve/>

# Table des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat .....	3
Remerciements .....	5
Sommaire .....	6
Introduction .....	7
<b>PARTIE 1 - LA FAMILLE DE THEYS : UNE FAMILLE QUI SE DETACHE DE SES ORIGINES DANS LE BUT DE DEVENIR UNE GRANDE FAMILLE RECONNUE.....</b>	<b>14</b>
CHAPITRE 1 – L'ORIGINE DE LA FAMILLE : LA FAMILLE DE BELLECOMBE .....	15
Les Bellecombe, une famille de chevaliers nobles .....	15
Le Châtel de Theys, une opportunité pour les Bellecombe .....	17
Une famille qui commence à prendre de l'ampleur.....	19
CHAPITRE 2 – DES BELLECOMBE AUX THEYS.....	22
Theys, le nouveau foyer .....	22
La généalogie des Theys .....	24
Les héritages des Bellecombe et des Theys.....	27
CHAPITRE 3 – FOCALISATION SUR LA FAMILLE DE THEYS .....	30
Les prénoms, entre tradition et nouveauté.....	30
Les titres mentionnés dans les actes : une famille de l'aristocratie chevaleresque .....	32
<b>PARTIE 2 - L'ANCRAGE FAMILIAL : UNE IMPLANTATION DURABLE ET LA CONSTITUTION D'UN RESEAU .....</b>	<b>38</b>
CHAPITRE 4 – L'ANCRAGE SEIGNEURIAL .....	39
L'assise sur le territoire de Theys et ses alentours.....	39
Les seigneuries détenues dans le Dauphiné.....	41
CHAPITRE 5 – L'ANCRAGE LOCAL .....	45
Les mariages conclus par la famille .....	45
Relation avec les religieux .....	47
<b>PARTIE 3 - FRANÇOIS ET RAYMOND, DEUX MEMBRES QUI ONT REUSSI A ELEVER LA FAMILLE DE THEYS EN TIRANT PROFIT DE LA SITUATION POLITIQUE ENTRE LES DAUPHINS ET LES COMTES DE GENEVE....</b>	<b>52</b>
CHAPITRE 7 – FRANÇOIS DE THEYS, AU SERVICE DU DAUPHINE.....	53
François, un juge qui évolue.....	53
François de Theys, un homme de confiance pour les dauphins.....	54
CHAPITRE 8 – RAYMOND DE THEYS, DE LA CONTINUITÉ AVEC FRANÇOIS AU RAPPROCHEMENT AVEC GENEVE.....	57
Une maîtrise du droit plus importante .....	57
Raymond de Theys : de la continuité avec François de Theys... ..	59
... au rapprochement avec le Comté de Genève.....	61
La loyauté de Raymond (et de la famille de Theys) mise à l'épreuve .....	63
Conclusion.....	66
Postface .....	68
Sources .....	69
Bibliographie.....	70

Table des annexes.....	74
Table des cartes .....	77
Table des matières .....	81

## **RÉSUMÉ**

Alors que le Dauphiné du XIV<sup>e</sup> siècle est à un tournant de son histoire par son intégration au royaume de France en 1349, une famille de chevaliers nobles tente de se démarquer pour s'élever au rang des grandes familles dauphinoises. La famille de Bellecombe, installée par le dauphin Guigues VII de Viennois dans les alentours de 1250 dans la maison forte de Theys, dites le Châtel, l'utilise comme nouvelle assise sur la vallée du Grésivaudan. Ce qui donne naissance à la famille de Theys qui, grâce à l'acquisition du mandement de Theys, La Pierre et Domène par le Comté de Genève en 1283, prend l'avantage sur la situation inédite qu'offre l'enclave genevoise pour se rapprocher à la fois des dauphins de Viennois et des comtes de Genève. Les Theys s'inscrivent dans une ère de modernité, ils s'adaptent aux nouvelles exigences en matière d'étude pour lier une carrière judiciaire à la carrière militaire. Mais tout n'est pas de repos pour une famille de l'aristocratie militaire dont le foyer se trouve disputé par deux entités politiques. Les Theys doivent choisir un camp et revoir à la baisse leur ambition de devenir une grande famille de chevaliers nobles...

## **SUMMARY**

While the Dauphiné of the 14th century was at a turning point in its history by its integration into the kingdom of France in 1349, a family of noble knights tried to distinguish itself to rise to the rank of the great Dauphinois families. The family of Bellecombe, installed by the dauphin Guigues VII of Viennois around 1250 in the stronghold of Theys, known as le Châtel, used it as a new base in the Grésivaudan valley. This gave birth to the family of Theys which, thanks to the acquisition of the mandement of Theys, La Pierre and Domène by the County of Geneva in 1283, took advantage of the unique situation offered by the Genevan enclave to get closer to both the Dauphins of Viennois and the Counts of Geneva. The Theys are part of a modern era, they adapt to the new requirements in terms of study to link a judicial career to a military career. But all is not restful for a family of the military aristocracy whose home is disputed by two political entities. The Theys must choose sides and scale back their ambition to become a great family of noble knights...